

Ville de Vernon
EN NORMANDIE

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour le renouvellement du contrat d'exploitation
du stationnement payant à Vernon**

***Etape 1 : Diagnostic du stationnement
sur voirie sur les parcs en enclos***

Mars 2026 - Version 2

Axxurban

20 rue André Doucet
92000 Nanterre
01.47.24.37.42.

contact@axurban.fr

SOMMAIRE

1) LE CONTEXTE GENERAL DU STATIONNEMENT	4
Contexte et enjeux de la mission.....	4
Contexte socio-économique.....	5
<i>La population</i>	8
<i>Les actifs – Navettes Domicile / Travail</i>	9
<i>Moyens de transport utilisés pour se rendre sur le lieu de travail :</i>	11
<i>Motorisation - Stationnement résidentiel</i>	12
Contexte transports / déplacements.....	14
<i>Le TER / transilien :</i>	14
<i>Le Bus</i>	15
<i>Le Vélo</i>	18
<i>Les bornes de recharge pour véhicules électriques</i>	19
Les documents généraux de cadrage	20
<i>Le SCoT</i>	20
<i>Le PLU</i>	22
2) LE PERIMETRE D’ETUDE	27
3) L’OFFRE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE.....	28
Type de stationnement et nombre de places.....	28
Tarification - Réglementation sur voirie	32
Les horodateurs.....	35

Contrôle de la zone payante.....	38
4) L'OFFRE DE STATIONNEMENT EN PARKING	41
5) L'USAGE DU STATIONNEMENT.....	49
Stationnement sur voirie	49
Parkings.....	66

1) LE CONTEXTE GENERAL DU STATIONNEMENT

Contexte et enjeux de la mission

Depuis 2016, le stationnement public (voirie et parkings) de la ville de VERNON est exploité par la société INDIGO dans le cadre d'un contrat de concession (DSP) venant prochainement à terme.

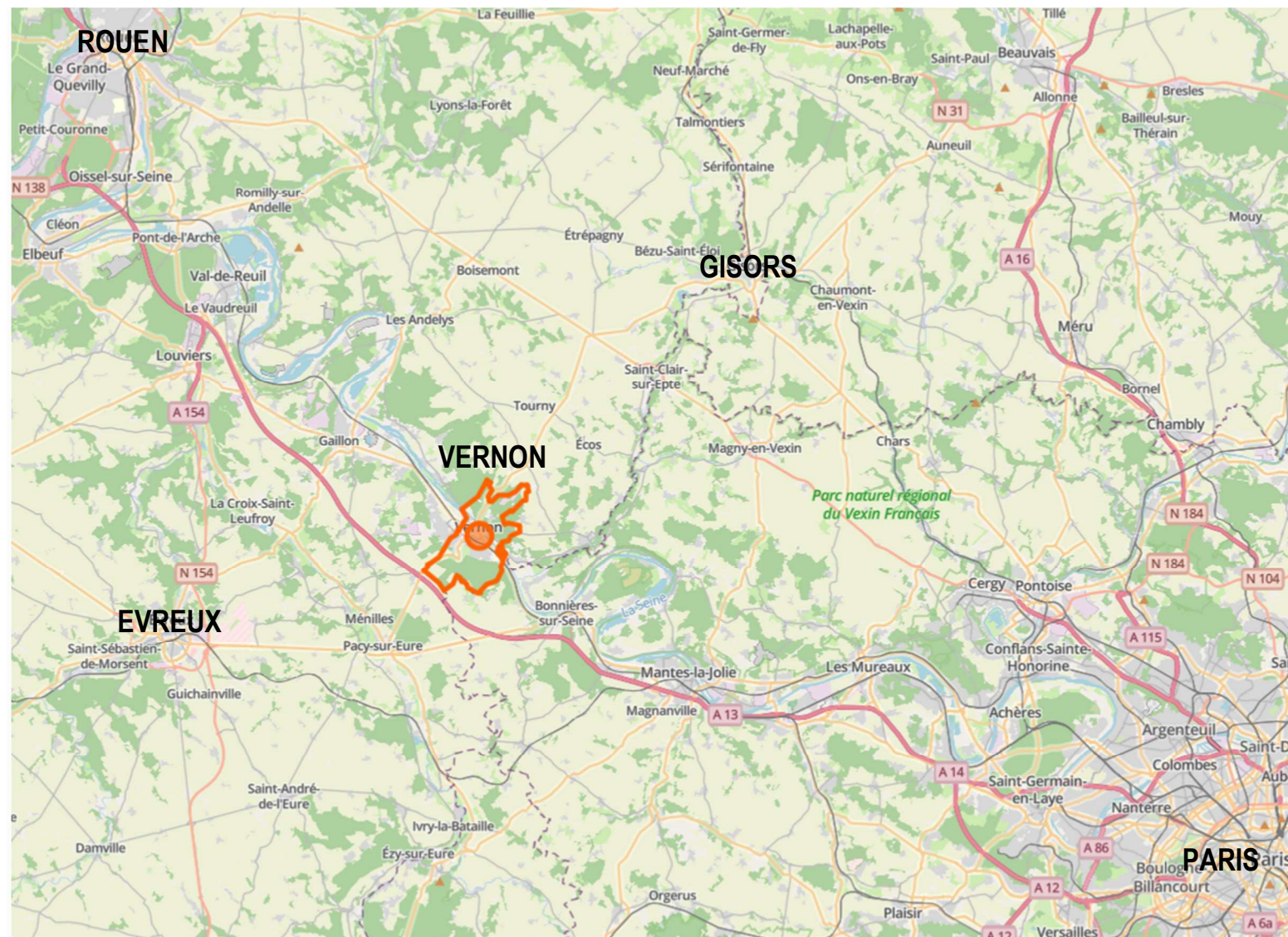
En vue du renouvellement de la DSP, la Ville a souhaité faire appel à un bureau d'études spécialisé pour :

1. établir un **diagnostic** à la fois :
 - de l'exploitation actuelle réalisée par INDIGO,
 - de la politique de stationnement de la ville (adéquation entre les besoins des usagers et l'offre de stationnement mise en place, périmètre des différentes réglementations, tarification, abonnements, moyens de paiement, surveillance...).
2. en dégager les **pistes et marges d'amélioration du service public du stationnement** pour les usagers, et de sa gestion financière pour la ville, selon différents scénarios,
3. traduire les orientations retenues en **actions concrètes à intégrer dans la future exploitation**,
4. analyser les **différents modes de gestion envisageables** pour la future exploitation (régie, marché public, DSP), notamment pour le contrôle du stationnement (LAPI / ASVP),
5. **assister la ville tout au long de la procédure pour le choix du futur exploitant**,
6. assister la Ville de VERNON pour le **suivi du contrat sur sa première année**.

Contexte socio-économique

La ville Vernon est située dans la vallée de la Seine, dans le Département de l'Eure (27) à environ :

- 90 km au Nord-Ouest de Paris,
- 65 km au Sud-Est de Rouen,
- 32 km à l'Est d'Evreux,
- 33 km à l'Ouest de Gisors.

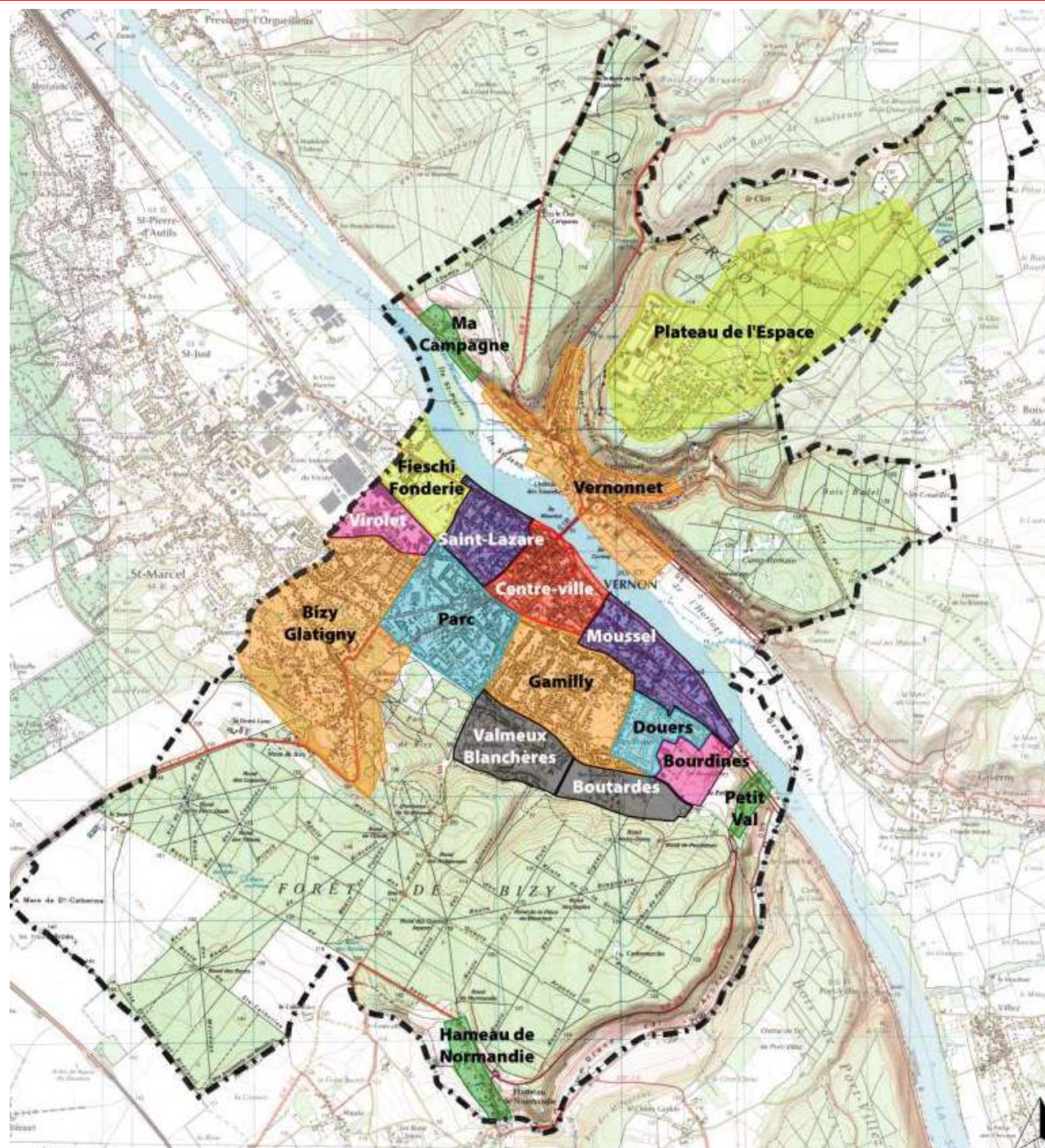


La Ville comprend plusieurs quartiers se développant principalement sur la rive gauche autour du centre-ville.

PLAN DES QUARTIERS DE VERNON : (Source : PLU 2016)

LEGENDE :

-  Centre-ville historique
-  Anciens villages à dominante pavillonnaire
-  Quartiers mixtes péricentraux
-  Quartiers à dominante pavillonnaire
-  Quartiers à dominante de collectif
-  Zones d'activités
-  Hameaux
-  Friches industrialo-militaires



Avec 60 autres communes, la Ville de VERNON constitue la Communauté d'Agglomération **Seine Normandie Agglomération** (S.N.A.).

S.N.A. regroupe près de 83 000 habitants (INSEE 2022).

Les compétences communautaires en matière de déplacements sont les suivantes :

- Favoriser la mobilité sur tout le territoire,
- Gérer les transports urbains du réseau SN'Go,
- Organiser et gérer les transports scolaires,
- Encourager les modes de déplacements doux.

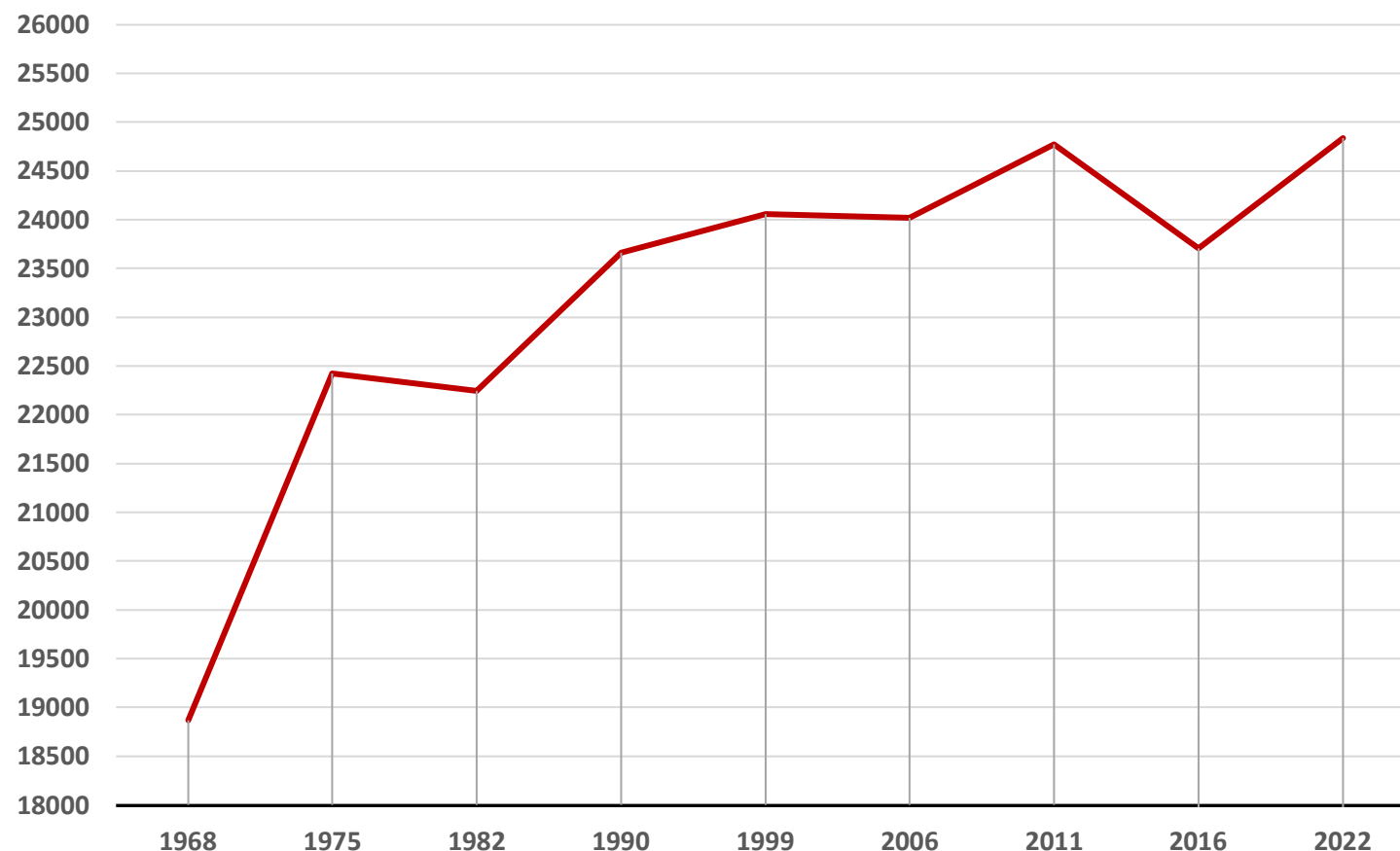


La population

La ville de VERNON compte près de **25 000 habitants** (source INSEE 2022).

Après une baisse de la population entre 2011 et 2016, celle-ci s'accroît à nouveau.

Entre 2016 et 2022, la population a augmenté de près de 5 %, soit 1 136 habitants en plus.



Les actifs – Navettes Domicile / Travail

Au dernier recensement (INSEE 2022), la commune comptait **9 433 actifs** ayant un emploi dont :

- 3 933 travaillent sur VERNON (41,7 %)
- 5 500 travaillent à l'extérieur (58,3 %).

Zone du lieu de travail	2022	%
Ensemble	9 433	100
Travaillent dans la commune de résidence	3 933	41,7
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	5 500	58,3

Sur **10 401 emplois** recensés sur la ville, 6 468 sont donc tenus par des actifs venant de l'extérieur.

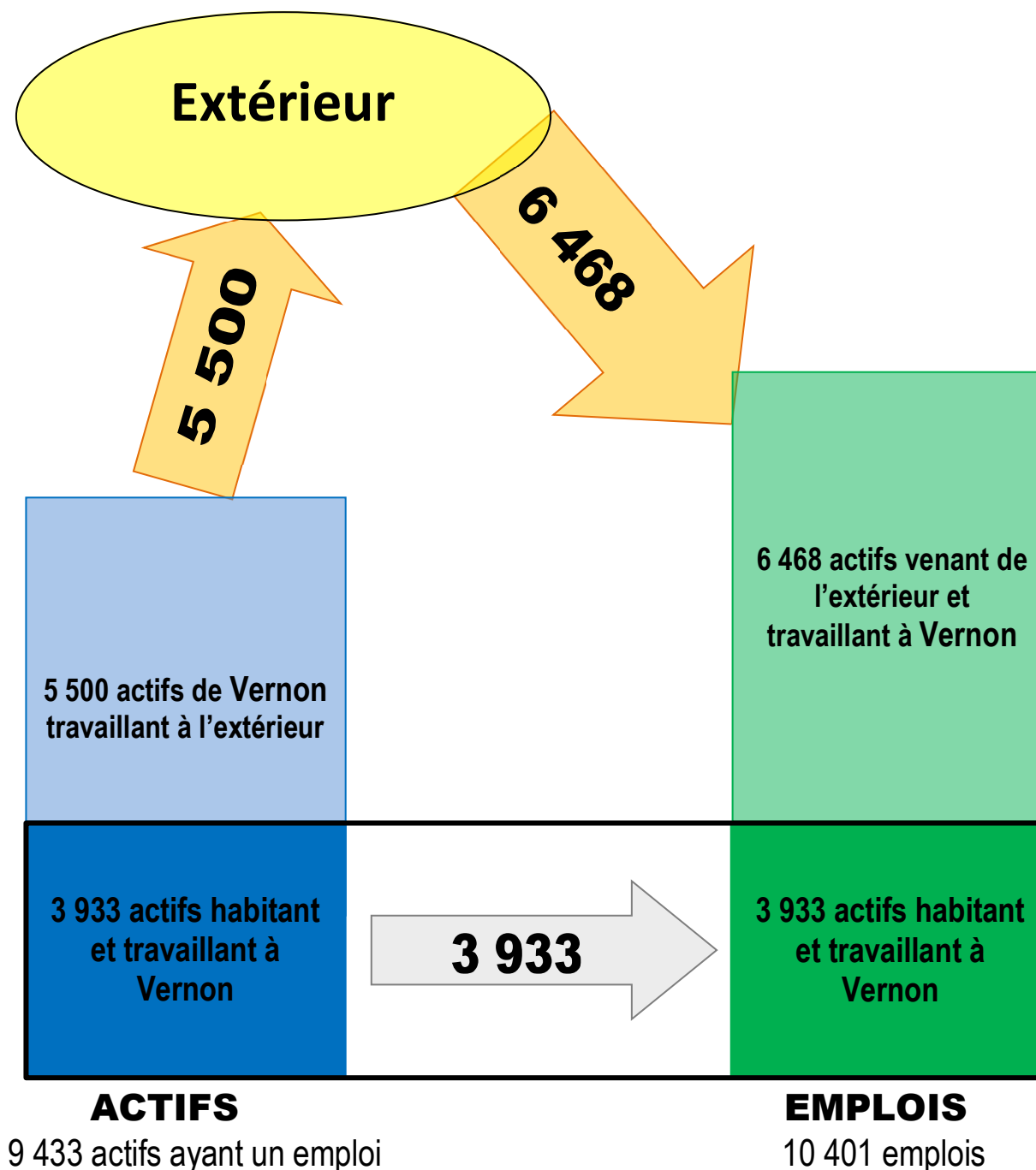
Le volume théorique des navettes Domicile / Travail s'élève donc à **12 000 déplacements journaliers**, répartis de la façon suivante :

- environ 5 500 actifs de VERNON allant travailler à l'extérieur
- environ 6 500 emplois sur la commune tenus par des actifs venant de l'extérieur

Déplacements

Domicile => Travail :

La ville génère donc des déplacements domicile => travail représentant un volume de plus de 12 000 déplacements par jour, avec un volume d'actifs venant de l'extérieur représentant près de 55 % de ces déplacements.



Moyens de transport utilisés pour se rendre sur le lieu de travail :

	VERNON	C.A. SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION	Moyenne France
Voiture	60,5%	76,2%	69,5%
Marche à pied	10,3%	5,7%	6,1%
Transports collectifs	21,8%	11,4%	15,2%
Deux-roues motorisés	0,5%	0,8%	1,8%
Vélo	2,5%	1,5%	3,3%
Pas de déplacement	4,4%	4,4%	4,1%

Source : INSEE 2022

Il en ressort donc pour les habitants de VERNON :

- une utilisation prépondérante :
 - . de la voiture (60,5%)
 - . des transports collectifs (21,8%)
- une utilisation relativement significative :
 - . de la marche à pied (10,3%)
- une utilisation encore réduite :
 - . de l'usage du vélo (2,5%).

L'usage de la voiture apparaît néanmoins inférieur à celui de la SNA et de la moyenne française.

Motorisation - Stationnement résidentiel

Selon les données 2022 de l'INSEE :

- 78 % des ménages de la commune possèdent au moins une voiture,
- 24 % des ménages possèdent au moins deux voitures, ce qui traduit une **multi-motorisation des ménages relativement réduite**,

Équipement	2022	%
Au moins une voiture	8 670	77,8
1 voiture	5 966	53,6
2 voitures ou plus	2 703	24,3

⇒ soit environ **11 600 véhicules** en possession des ménages de VERNON.

Par ailleurs, 60 % des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement

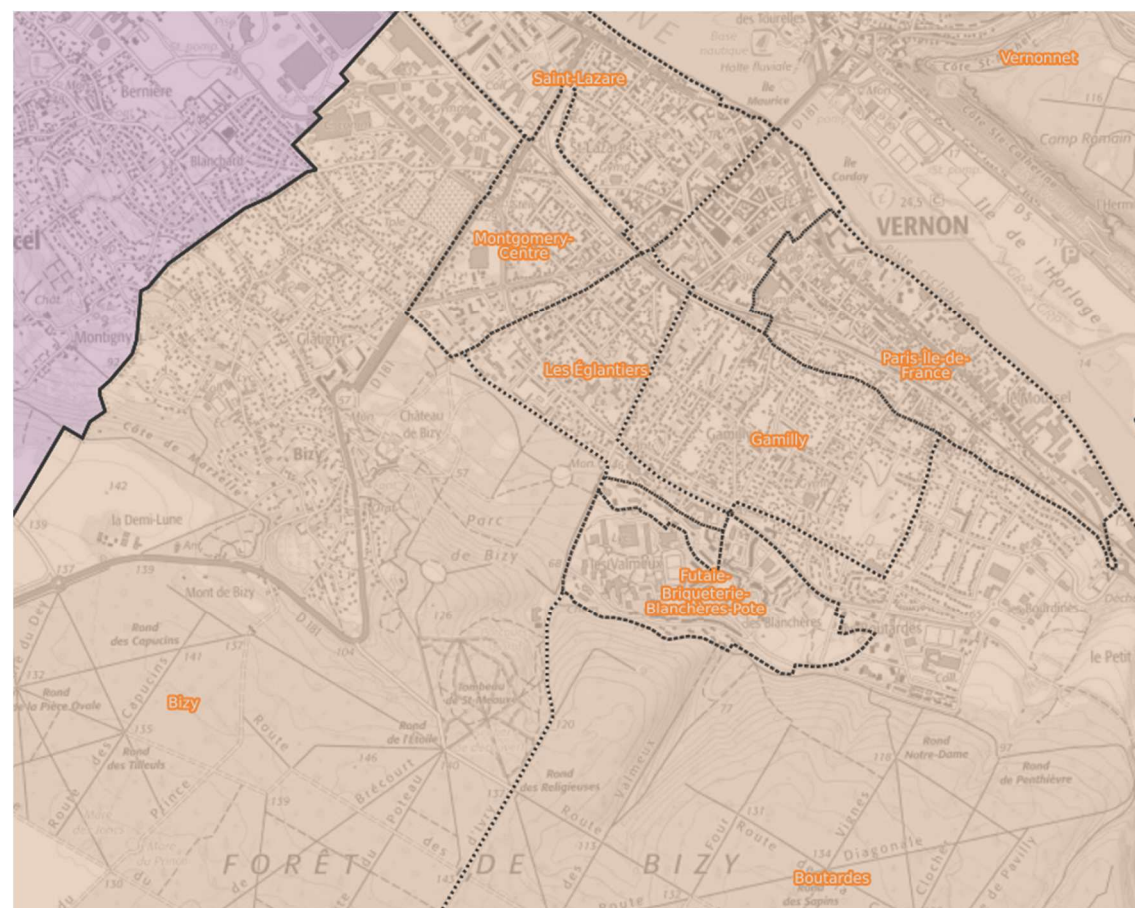
⇒ soit environ **7 300 emplacements** de stationnement privatif

Il y a donc globalement sur la commune un **écart théorique d'environ 4 300 places privatives** correspondant à des véhicules de résidents dépourvus d'emplacement de stationnement privatif, et donc obligés de stationner sur le domaine public.

Le calcul du taux de motorisation des ménages (nombre moyen de véhicules par ménage) selon le découpage IRIS de l'INSEE fait apparaître des disparités relativement importantes entre :

- des quartiers de forte motorisation au sud de la ville (Bizy, Boutardes),
- à l'inverse, des quartiers où la motorisation apparaît plus faible notamment sur :
 - le centre-ville,
 - le quartier de logements collectifs en limite sud du centre.

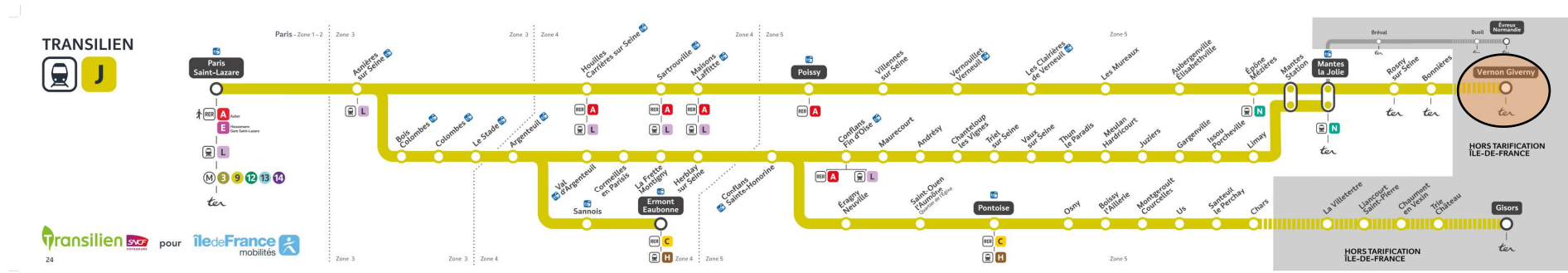
Libellé de l'IRIS - Quartier	Logements en 2021	Ménages en 2021	Pop ménages en 2021	Ménages au moins un parking en	Ménages au moins une voiture en 2021	Ménages une voiture en 2021	Ménages deux voitures ou plus en 2021	Nombres de places privatives	Nombre de véhicules	Taux de motorisation
Bizy	1 303	1 194	2 750	927	1 090	554	537	1 066	1 734	1,45
Montgomery-Centre	1 875	1 521	2 619	859	1 044	806	238	987	1 330	0,87
Les Églantiers	900	812	1 743	483	622	459	163	556	817	1,01
Gamilly	1 325	1 206	2 777	719	934	601	333	827	1 334	1,11
Croix d'Épine-Fontenelles	355	314	941	26	195	139	56	30	262	0,84
Futaie-Briqueterie-Blanchères-F	912	808	2 172	185	589	432	157	213	778	0,96
Boutardes	1 059	989	3 003	721	823	407	416	829	1 322	1,34
Saint-Lazare	1 997	1 713	3 033	1 088	1 244	952	292	1 251	1 594	0,93
Paris-Île-de-France	1 585	1 400	2 555	988	1 115	824	291	1 136	1 464	1,05
Vernonnet	1 238	1 013	2 235	533	803	550	253	613	1 107	1,09
TOTAL :	12 546	10 970	23 828	6 529	8 459	5 724	2 735	7 508	11 742	1,07



Contexte transports / déplacements

Le TER / transilien : Paris Gare Saint-Lazare <=> Vernon Giverny

2 046 451 voyageurs en 2024 en Gare de Vernon Giverny (source data.sncf.com)



Le Transilien ligne J permet de relier Paris en 80 minutes environ.

Infos horaires train Paris-Vernon

Nombre de trajets par jour

22

Durée moyenne d'un trajet

0h58

Durée du trajet le plus court

0h46

Première heure de départ

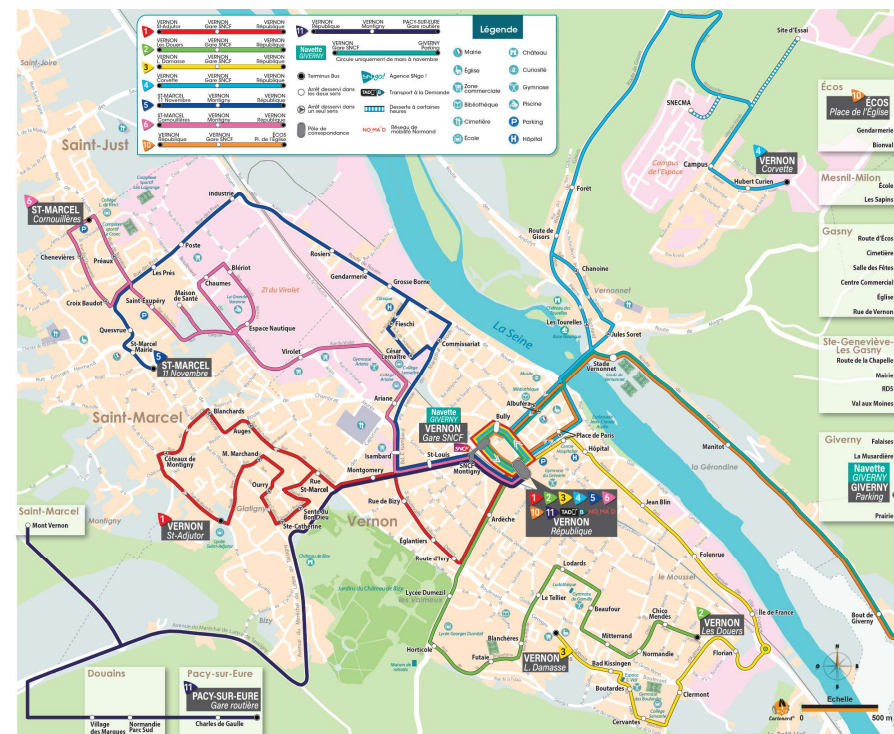
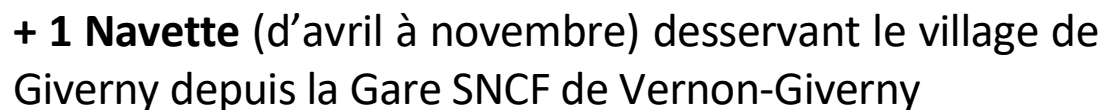
5h46

Dernière heure de départ

22h15

Le TER permet de relier Paris en 50 minutes environ.

VERNON est desservie par 8 lignes du **réseau SN'Go** (Seine Normandie Agglomération) :



- Ticket 1 voyage :	1,00 €	Ticket combiné 1 voyage :	2,00 €
- Pass 10 voyages :	7,00 €	Pass combiné 10 voyages :	15,00 €
- Pass 31 jours :	20,00 €	Pass combiné 31 jours :	40,00 €
- Pass 365 jours :	200,00 €	Pass combiné 365 jours :	400,00 €

Dans le centre-ville, les 8 lignes réalisent leur terminus à la gare routière VERNON République, situé à côté du parking du Marché.

Toutes les lignes desservent également la gare SNCF.

Les lignes urbaines 1 à 6 présentent des fréquences entre 50 mn et 1 h.

Les lignes périurbaines 10 et 11 présentent des fréquences entre 1h20 et 2h15.



VERNON est également desservie par les lignes de cars du réseau **NO_MA_D** de la Région Normandie :

4 lignes régulières :

-  **L202** Louviers – Vernon
-  **L207** Vexin-sur-Epte – Vernon
-  **L208** Etrepagny – Vernon
-  **L210** Gisors – Vernon – Evreux

Tarifs et abonnements :

	CONDITIONS	1 ZONE TRAVERSÉE	2 ZONES TRAVERSÉES	3 ZONES TRAVERSÉES	4 ET + ZONES TRAVERSÉES
		(selon le découpage des zones disponibles sur le site normandie-normandie.fr)			
Billet unité	Valable pour un trajet simple	2 €	3 €	4 €	5 €
Carte 10 trajets	Validité illimitée sur carte Atoumod (nominative) Validité 33 mois sur Billet Sans Contact	16 €	23 €	31 €	38 €
Abonnement mensuel 26 ans et plus	Carte nominative Validité de 31 jours à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	39 €	59 €	79 €	99 €
Abonnement mensuel Moins de 26 ans	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif d'âge Validité de 31 jours à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	19 €	22 €	25 €	28 €
Abonnement mensuel solidaire*	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif* Validité de 31 jours à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	20 €	30 €	40 €	50 €
Abonnement annuel 26 ans et plus (paiement en plusieurs fois possible)	Carte nominative Validité de 12 mois à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	380 €	580 €	780 €	980 €
Abonnement annuel Moins de 26 ans (paiement en plusieurs fois possible)	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif d'âge Validité de 12 mois à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	180 €	210 €	240 €	270 €
Abonnement annuel solidaire* (paiement en plusieurs fois possible)	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif* Validité de 12 mois à compter de la date de 1 ^{ère} validation ou date de validité titre papier	190 €	290 €	390 €	490 €



Le Vélo

La ville de VERNON dispose de plusieurs aménagements en faveur de la pratique du vélo :

- pistes/bandes cyclables,
- espaces partagés (vélo + piétons),
- arceaux à vélos,
- parcs à vélos sécurisés.

Le réseau cyclable paraît cependant présenter certaines discontinuités.

*Piste cyclable récente
Place Adolphe Barette :*



Les bornes de recharge pour véhicules électriques

6 points de recharge électrique sont installés :

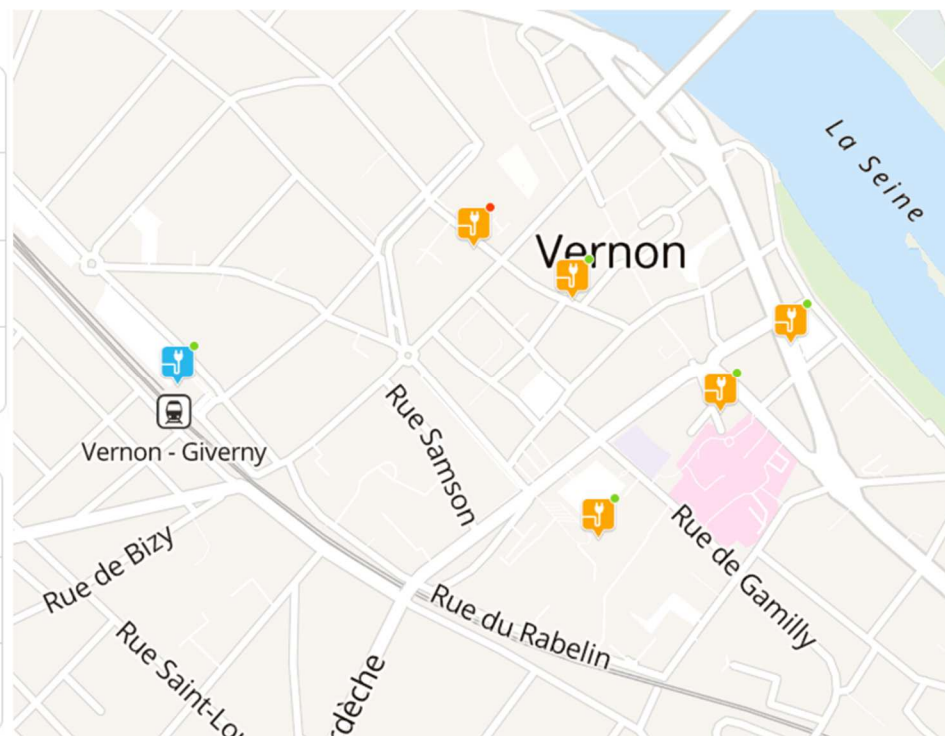
- en centre-ville : 5 bornes rapides SIEGE27 : 0,44 € par kWh entamé + 0,056 € / mn à partir de 3h
- à la gare SNCF : 1 borne lente Parking Effia : 1,65 € par session+ 0,441 € par kWh entamé

VITESSES DE CHARGE

	Lente 3-22 kW
	Rapide 23-99 kW
	Très Rapide 100-199 kW
	Ultra-Rapide 200+ kW

ÉTATS

	Hors service
	Libre
	Occupée



Les documents généraux de cadrage

Le SCoT

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT de Seine Normandie Agglomération approuvé en décembre 2025, la problématique de la mobilité est notamment abordée dans les objectifs 11 et 12.

Objectif 11 : Organiser l'offre de mobilité, des équipements et des services à partir des pôles et des bassins de vie articulés aux réseaux majeurs

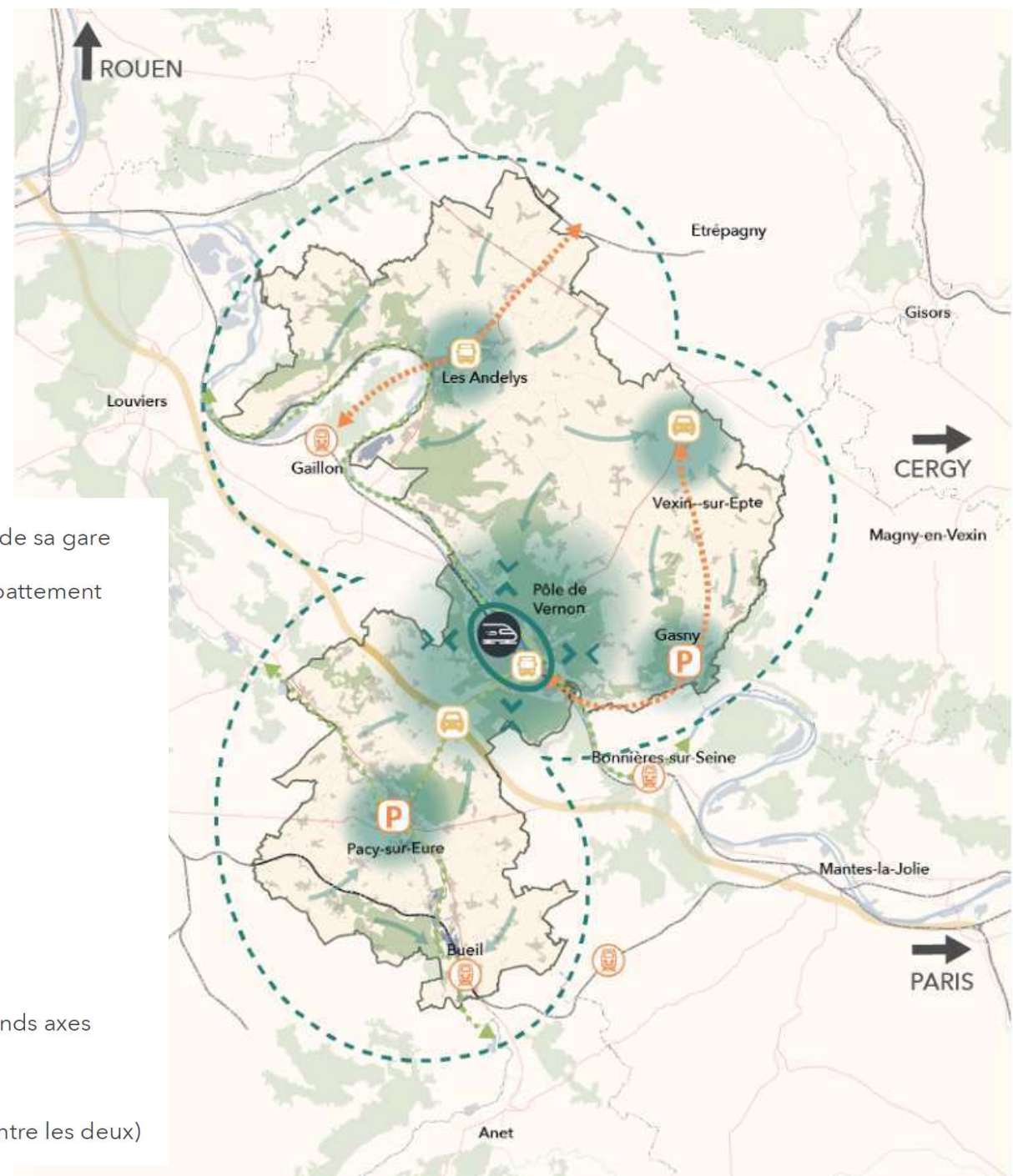
- **Faire de la gare de Vernon la porte d'entrée pour le territoire,**
- Organiser les transports en commun pour en faire une alternative à l'autosolisme pour l'accès aux pôles et aux gares,
- Développer des nœuds multimodaux à partir des gares, des parking relais et des aires de covoiturage pour diversifier les mobilités sur les axes structurants,
- Aménager les centres urbains et les espaces économiques pour les modes actifs,
- Concentrer les services et les équipements dans les centralités.

Objectif 12 : Planifier les projets d'infrastructure liés à la mobilité, aux services et aux équipements au regard des capacités locales

- **Aménager le pôle gare de Vernon comme principal pôle multimodal du territoire,**
- Développer le réseau d'itinéraires dédiés aux modes actifs,
- Renforcer le maillage territorial d'équipements et de services à partir des pôles du territoire.



- Logique de rabattement autour du pôle Vernonnais et de sa gare
- Développement de modes alternatifs permettant le rabattement vers les pôles secondaires du territoire
- Rabattement des territoires ruraux
- Gare de Vernon-Giverny
- Gares TER situées au sein et à proximité du territoire
- Liaisons de transport en commun à renforcer
- Parking relais en lien avec des transports collectifs
- Gare routière
- Aires de covoiturage à développer à proximité des grands axes
- Autoroute
- Liaisons cyclables (Seine à vélo, Eure à vélo et liaison entre les deux)



Le PLU

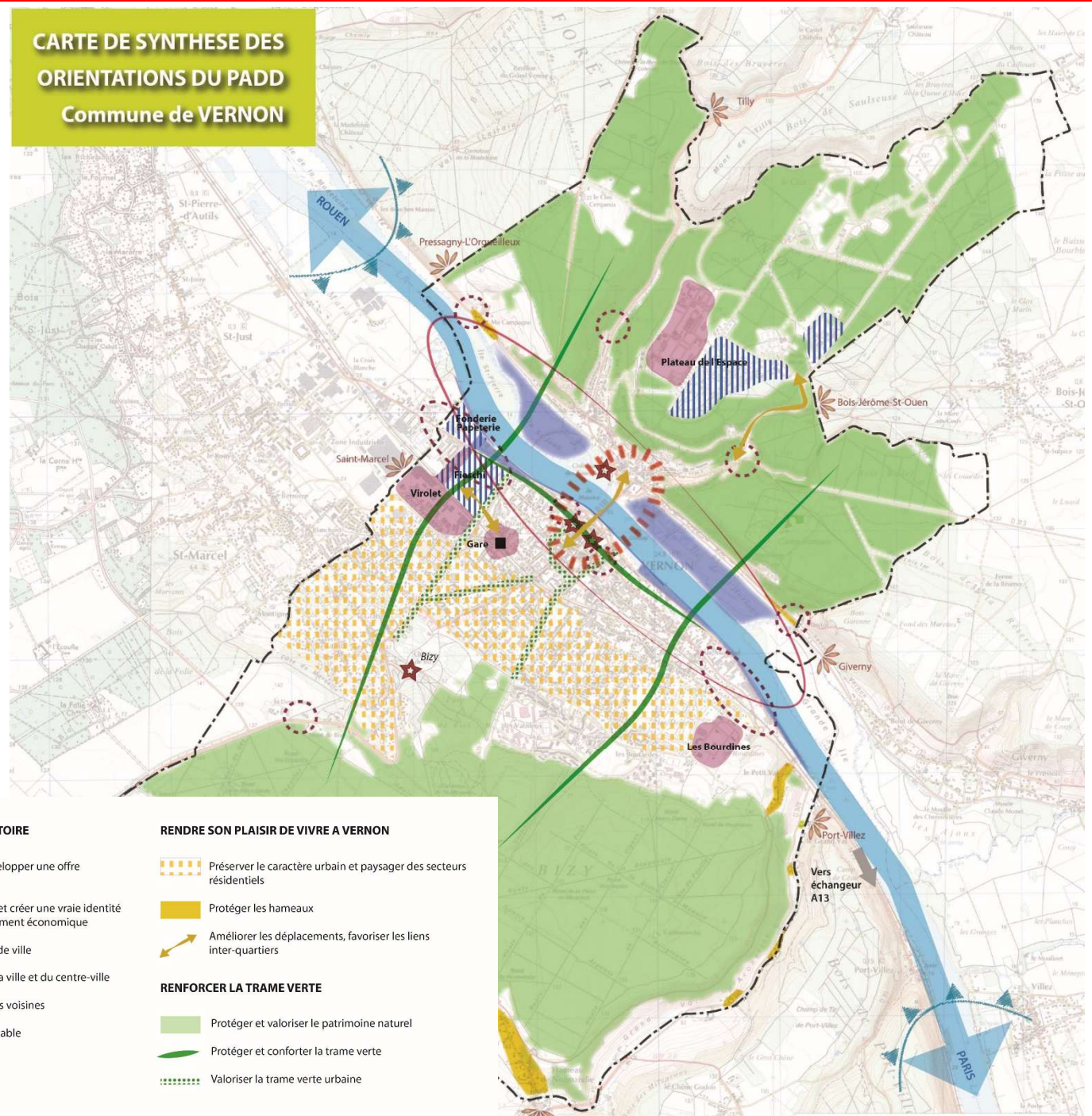
Le PLU de VERNON a été approuvé le 21 octobre 2016. Le PADD définit 3 grands axes de développement pour la ville. La problématique de la mobilité est notamment abordée dans l'axe 2 « **Renforcer l'attractivité du territoire** » et plus particulièrement dans le chapitre « Faire rayonner le cœur de ville, patrimoine de tous les Vernonnais » :

- La requalification des espaces publics fait office de priorité, **notamment la place de la République** et ses 172 places de stationnement,
- La valorisation du cœur de ville ne pourra se faire qu'en organisant à moyen et long terme la place accordée à la voiture, trop importante aujourd'hui et qui confère au centre-ville un caractère principalement routier. **Un juste équilibre devra être trouvé afin de ne pas nuire aux commerces de proximité**, ce qui nécessitera une concertation forte avec l'ensemble des usagers du centre-ville,
- **La libération des places du centre-ville occupées par les « navetteurs » et les commerçants doit permettre d'augmenter les capacités de stationnement effectives. Le stationnement des « navetteurs » directement aux abords de la gare doit ainsi être favorisé.**

Ces orientations visent donc à reconsidérer la place de la voiture dans le centre :

- *en maintenant une bonne accessibilité au cœur de ville et à ses commerces,*
- *en libérant les places occupées dans l'hypercentre par les usagers de longue durée (actifs, navetteurs, résidents...).*

CARTE DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS DU PADD Commune de VERNON



ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'AXE SEINE

- Axe Seine Paris-Rouen
- Inscrire le développement de Vernon dans la dynamique de l'axe Seine
- Reconquérir les friches industrielles-militaires du Plateau de l'Espace et créer un véritable écoquartier sur les sites de la caserne Fieschi et de la fonderie/papeterie
- Ouvrir Vernon sur la Seine et aménager intégralement les deux berges

REINFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- Valoriser les pôles d'activités et développer une offre d'accueil de nouvelles entreprises
- Valoriser les potentiels touristiques et créer une vraie identité vernonnaise, support de développement économique
- Préserver et faire rayonner le cœur de ville
- Aménager les entrées et sorties de la ville et du centre-ville
- Renforcer les synergies avec les villes voisines
- Valoriser le patrimoine bâti remarquable

RENDRE SON PLAISIR DE VIVRE A VERNON

- Préserver le caractère urbain et paysager des secteurs résidentiels
- Protéger les hameaux
- Améliorer les déplacements, favoriser les liens inter-quartiers

REINFORCER LA TRAME VERTE

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel
- Protéger et conforter la trame verte
- Valoriser la trame verte urbaine

Dans le règlement du PLU, **l'article 12 relatif aux normes de stationnement** des véhicules prévoit pour les constructions neuves des quotas de places de stationnement minimum à respecter pour les zones urbanisées (voir tableau ci-après).

La règle pour les logements est la suivante selon les zones :

- UA, UAB, UB, UD : 1 place par tranche de 50 m² de Surface de Plancher,
- UC : 1,5 place par logement dont une couverte dans la construction,
- UE,UL : 1 place par tranche de 60 m² de Surface de Plancher.

(Il ne peut être exigé plus de 3 places par logement individuel)

Par ailleurs, il est précisé :

- un minimum de 5 % de places de stationnement pour les PMR, pour tous les programmes de constructions,
- les bâtiments d'au moins deux logements disposant de stationnements clos couverts à accès sécurisé devront être équipés de fourreaux desservant 10 % des places,
- les constructions situées à l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres autour de la gare, il ne peut être exigé plus de 0,5 place par logement financé par un prêt aidé de l'Etat et 1 place par logement pour les autres catégories de logement.

Réglementation liée au stationnement des véhicules :

ZONE	LOGEMENT	BUREAUX	COMMERCES	ARTISANAT	HERBERGEMENT HOTELIER	HEBERGEMENT (étudiants, personnes âgées...)
UA UAB (La gare)	1 place par tranche achevée de 50 m ² de Surface de Plancher. Il ne peut être exigé plus de 3 places par logement individuel.	pas de règle de fixée	pas de règle de fixée	1 place par tranche de 100 m ² de Surface de plancher	pas de règle de fixée	1 place par tranche de 150 m ² de Surface de Plancher
UB	Logement collectif : 1 place par tranche de 50m ² de Surface de Plancher Logement individuel : 1 place par tranche de 50 m ² de Surface de Plancher. Il ne peut être exigé plus de 3 places.					
UC	1,5 place par logement dont une couverte dans la construction.			pas de règle de fixée		-
UD	1 place par tranche de 50 m ² de Surface de Plancher. Il ne peut être exigé plus de 3 places.	Au-delà de 50 m ² de Surface de plancher, 1 place par tranche de 15 m ² de surface de plancher.	Au-delà de 150 m ² de Surface de plancher, 1 place par tranche de 50 m ² de surface de plancher	1 place par tranche de 100 m ² de Surface de plancher.		1/3 des places exigibles pour le logement.
UE	1 place par tranche de 60 m ² de Surface de Plancher.	Au-delà de 50 m ² de Surface de plancher, 1 place par tranche de 50 m ² de surface de plancher.			1 place pour 3 chambres	1/3 des places exigibles pour le logement.
UL	Il ne peut être exigé plus de 3 places.	Au-delà de 50 m ² de Surface de plancher, 1 place par tranche de 15 m ² de surface de plancher.	Au-delà de 150 m ² de Surface de plancher, 1 place par tranche de 15 m ² de surface de plancher.	-	-	-

PLAN DE ZONAGE DU CENTRE

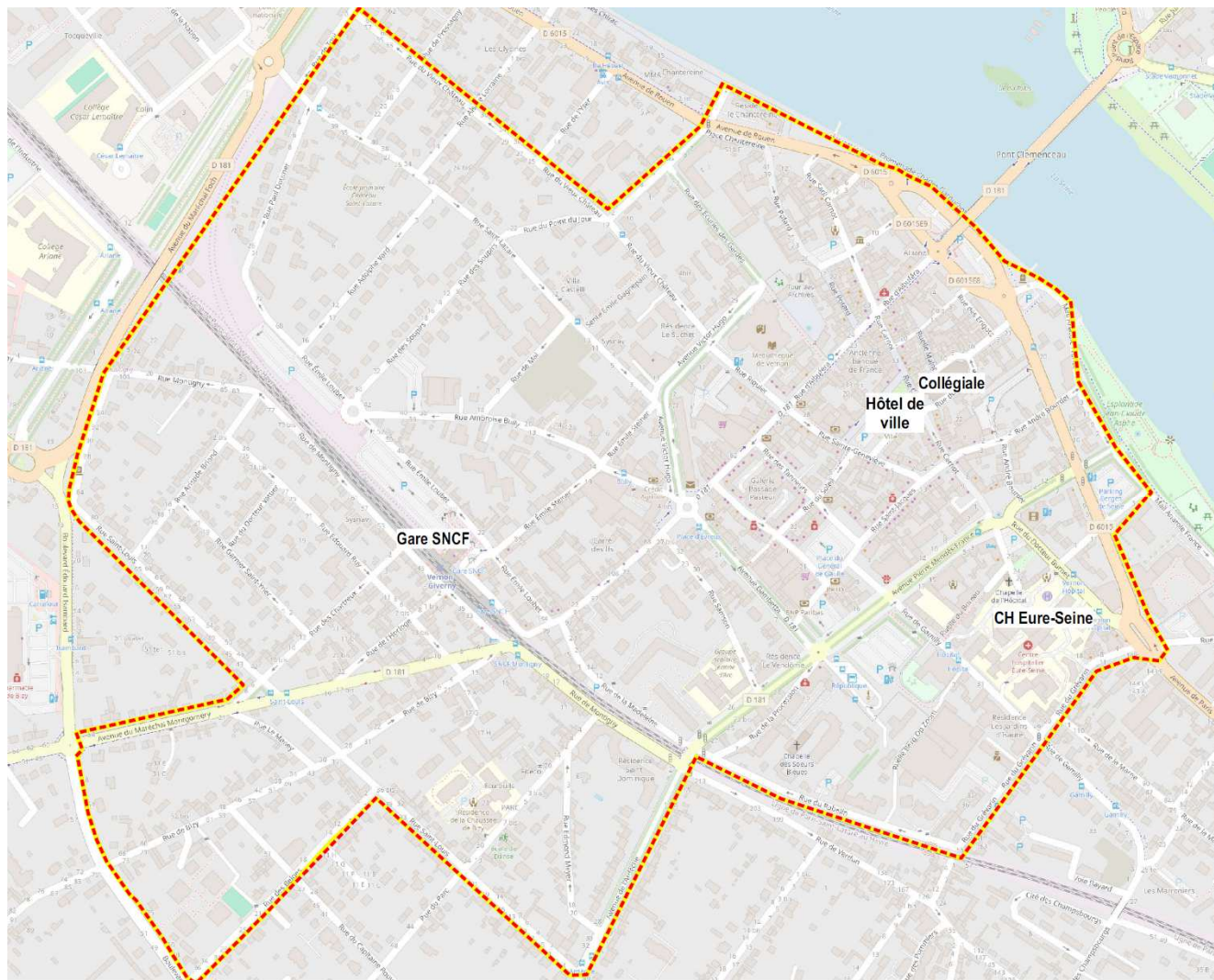
- Limite de zone
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-2 du code de l'urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Elément écologique remarquable (Natura 2000)
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Trame verte à renforcer au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de projet au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection des risques technologiques (PPRT)
- Carrières souterraines
- zone inondables
- Arbres remarquables protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de sensibilité architecturale protégé au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- * Extension des bâtiments existants autorisée (cf. règlement)
- Périmètre d'implantation des constructions (cf. règlement de la zone A)
- Ecran végétal à créer
- Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)



2) LE PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude, correspondant au relevé de l'offre et aux enquêtes d'occupation / rotation, s'étend à :

- l'avenue Ferdinand Foch / la rue du Vieux Château au nord,
- l'avenue de Rouen / bd du Maréchal Leclerc à l'est,
- la rue Rabelin / l'avenue de l'Ardèche au sud,
- la rue Saint-Louis / boulevard Julien Devos à l'ouest.



3) L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Type de stationnement et nombre de places

Sur la zone d'étude, l'offre de stationnement public en surface (hors parkings sous contrôle d'accès) est de **2 470 places** :

→ Zones payantes sur voirie : **1 313 places** :
dont **1 248 places payantes gérées par horodateur**
et 65 places réservées (PMR, livraisons...)

Les 65 places « réservées » sont :

- Places PMR : 22 places (1,7 % de l'offre < 2 % réglementaire)
- Livraisons / Arrêts minutes : 20 places
- Autres places réservées : 23 places
(véhicules électriques, transport de fonds, taxis...)

3 zones payantes gérées par horodateurs :

La zone jaune (hypercentre)

- 588 places au total dont **546 payantes** et 42 places réservées :
 - 18 places livraisons / Arrêts Minutes,
 - 10 PMR,
 - 14 autres places réservées.

La zone verte (voies périphériques)

- 508 places au total dont **491 payantes** et 17 places réservées :
 - 2 places livraisons / Arrêts Minutes,
 - 6 places PMR,
 - 9 autres places réservées.

La zone Kaki (parkings à proximité de la gare)

- 217 places au total dont **211 payantes** et 6 places PMR.

→ Zone violette (secteurs autour de la gare) gérée par disque européen + abonnements

- 776 places au total dont 10 places réservées :
 - 4 places livraisons / Arrêts Minutes,
 - 5 places PMR,
 - 1 autre place réservée.

→ Zone bleue (parking gymnase) gérée par disque européen

- 49 places dont 3 réservées :
 - 1 place livraison / Arrêts Minutes,
 - 2 places PMR,

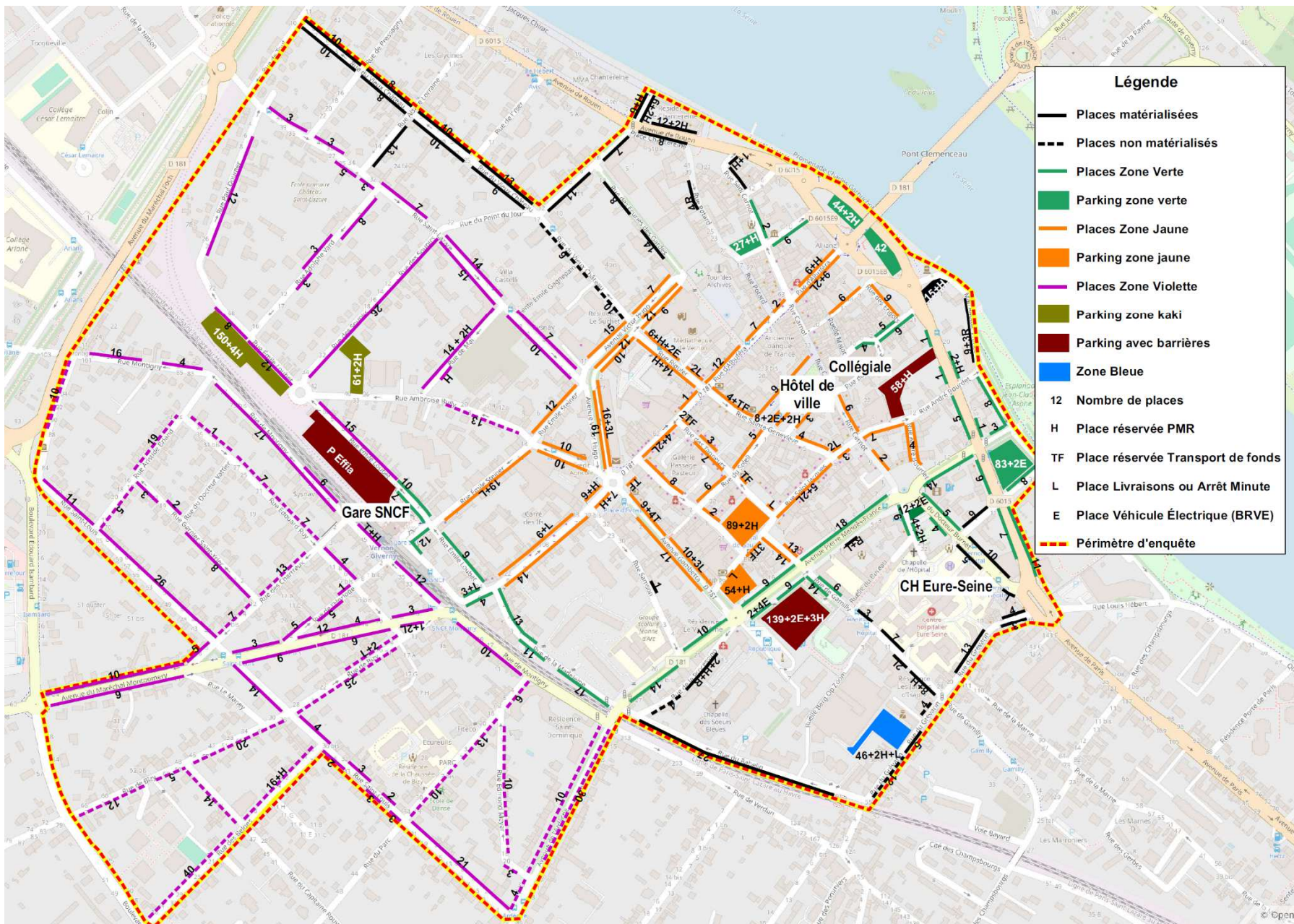
→ Zones de stationnement gratuit et non réglementé :

- 332 au total, dont 16 places réservées :
 - 3 livraisons / Arrêts Minutes,
 - 9 places PMR.
 - 4 autres places réservées.

Le plan ci-après visualise la localisation de cette offre de stationnement public sur la zone d'étude.

Plan de l'offre de stationnement :

d'après relevé terrain effectué le 10/02/2026



Tarification - Réglementation sur voirie

Sur les 2 zones payantes sur voirie, le stationnement est gratuit :

- les dimanches, lundis et jours fériés
- de 12h30 à 14h et à partir de 18h30 les mardis, mercredis, jeudis, et samedis (16h30 les vendredis)
- sur la première demi-heure une fois par jour.

Au-delà de la ½ heure gratuite, les tarifs sont les suivants :

- **La zone jaune**

- stationnement de courte durée limité à 2 heures
- **1 h = 1,20 €**
- **2 h = 3,00 €**

- **La zone verte**

- stationnement limité à 8 heures
- **1 h = 1,20 €**
- **2 h = 2,00 €**
- **8 h = 3,00 €**

Le montant du FPS est fixé à 17 €.

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	0,70 €
45 min	0,90 €
1 h	1,20 €
1h15	1,50 €
1h30	1,90 €
1h45	2,40 €
2h	3,00 €

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	0,60 €
45 min	0,90 €
1 h	1,20 €
1h15	1,40 €
1h30	1,60 €
1h45	1,80 €
2h	2,00 €
3h	2,20 €
4h	2,40 €
5h	2,60 €
6h	2,80 €
7h	2,90 €
8h	3,00 €

Les résidents et actifs des zones jaune et verte peuvent bénéficier d'un **abonnement** pour stationner en zone verte sans limitation de durée.

La tarification de ces abonnements est la suivante :

Mensuel résident	20,00 €
Annuel résident	217,00 €
Mensuel actif	30,00 €
Annuel actif	325,00 €

La **zone Kaki** correspondant aux 2 parkings Loubet et Bully est destinée aux usagers de la gare.

Le stationnement est payant du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 (16h30 le vendredi).

Dans la période quotidienne durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisée est de 24h00.

La tarification horaire (voir tableau ci-contre) est supérieure à celle de la zone verte (+50% à minima) afin de privilégier les **abonnements** :

Mensuel	44,00 €
Trimestriel	125,00 €
Annuel	475,00 €

L'abonnement est gratuit pour les navetteurs vernonnais pouvant justifier d'un abonnement de train.

Temps en minutes	Tarif en vigueur
30 min	1,00 €
45 min	1,40 €
1h	1,80 €
1h15	2,10 €
1h30	2,40 €
1h45	2,70 €
2h	3,00 €
4h	3,80 €
8h	5,40 €
24h	7,50 €
Tranches de 12h après 24h	3,10 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

Sur les zones payantes, les membres des **professions médicales et paramédicales** à savoir :

aides-soignants, auxiliaires de vie, médecins généralistes et pédiatres, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes et les dentistes.

peuvent obtenir la gratuité du stationnement payant pour une année, renouvelable, sous réserve de fournir les justificatifs demandés.

La zone violette est gratuite et limitée à 4 heures (zone à disque européen) du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00.

Les résidents de cette zone peuvent souscrire un abonnement pour pouvoir y stationner à la journée sans limitation de durée :

Mensuel résident	3,00 €
Annuel résident	33,00 €

La carte d'abonnement doit être apposée sous le pare-brise et est valable pour 2 immatriculations de véhicules par foyer.

La zone bleue correspond au parking du gymnase Grévarin.

Le stationnement est gratuit et limité à 2 heures du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00 (stationnement libre en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés).

Les horodateurs

Le paiement du stationnement de surface se réalise au travers de **56 horodateurs** :

Marque : Flowbird

Modèles : 36 Stélio et 20 Strada

Moyens de paiement : pièces, carte bancaire, application NEO

La répartition par zone payante est la suivante :

- Zone Jaune : 36 horodateurs
- Zone Verte : 17 horodateurs
- Zone Kaki : 3 horodateurs

44 horodateurs étaient déjà présents au démarrage du contrat actuel en 2016 (zone jaune).

78 % du parc est donc composé d'horodateurs de plus de 10 ans, amortis comptablement.



Enfin, le ratio places / horodateur apparait relativement faible :

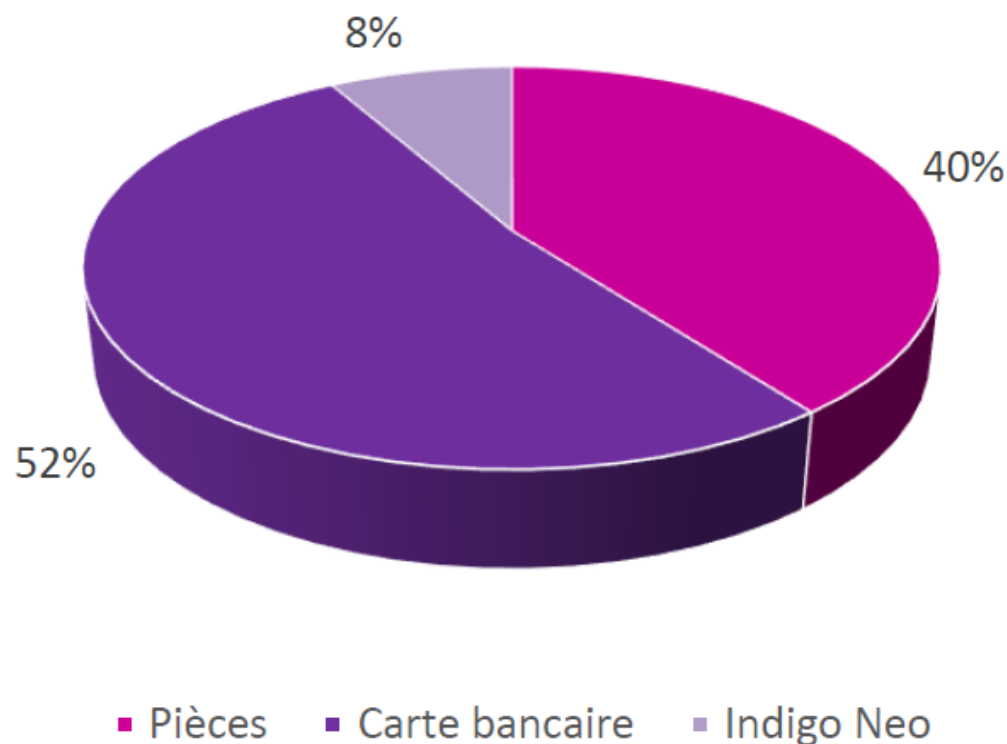
22,3 places payantes / horodateur

Avec le développement des applications smartphone, la tendance actuelle est de 30 places / horodateur, voire 40 places / horodateur avec des horodateurs virtuels.

Le paiement du stationnement sur voirie peut être réalisé sur les horodateurs, mais également par l'intermédiaire de l'application smartphone Neo, application de l'opérateur INDIGO, qui représentait 8 % des paiements en 2024.

Le paiement par carte bancaire est majoritaire (52 %).

Répartition par moyens de paiement



Contrôle de la zone payante

Le contrôle du stationnement payant est réalisé par **3 ASVP + 1 policier municipal**.

Par rapport au nombre total de places payantes (1 248), le ratio est donc de **1 ETP pour 312 places**.

Pour un niveau de contrôle satisfaisant, le CEREMA préconise un ratio de 1 ETP pour 200 places (soit idéalement 6 ETP).

Depuis le 25/01/2023, la police municipale s'est dotée d'un nouvel équipement : un dispositif de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) installé dans un véhicule de service.

Cependant, elle rencontre des difficultés liées à des pannes fréquentes et à l'impossibilité d'obtenir des pièces détachées auprès de la société SIRAC.



Le traitement des FPS et des RAPO est confié au délégataire.

Les statistiques des contrôles montrent, outre une réduction en 2020 (COVID) et en 2023, une tendance à l'accroissement.

Pour l'année 2024, il a été établi 8 858 FPS ayant conduit à 539 RAPO pour près de 50 000 contrôles, soit une moyenne de :

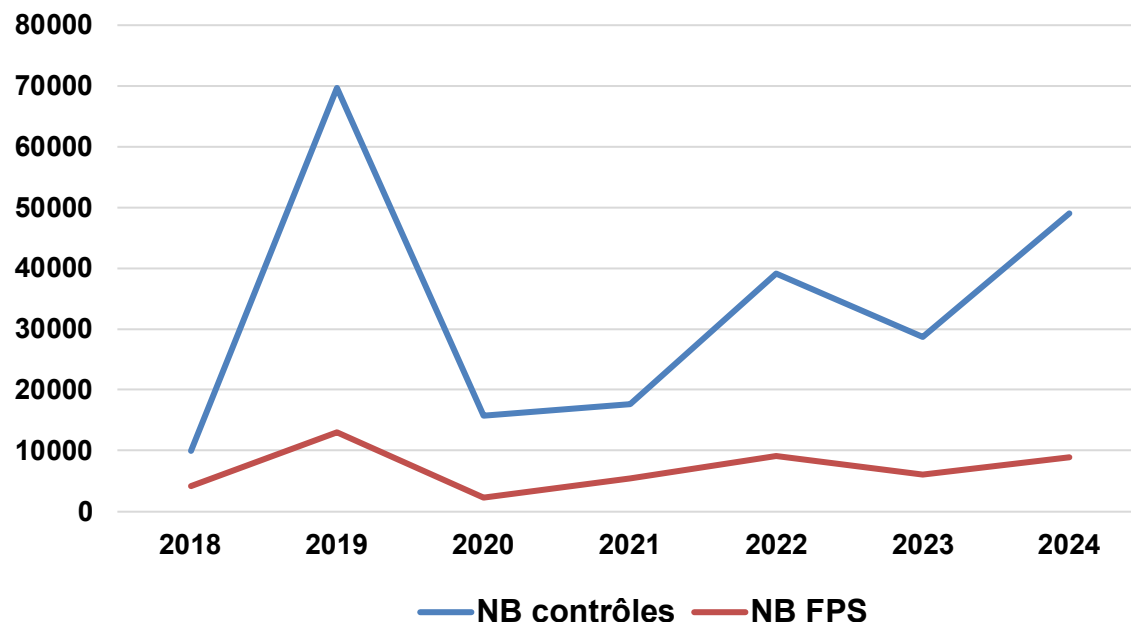
- 7,1 FPS / place / an

*moyenne des villes de taille similaire :
10 FPS / place / an*

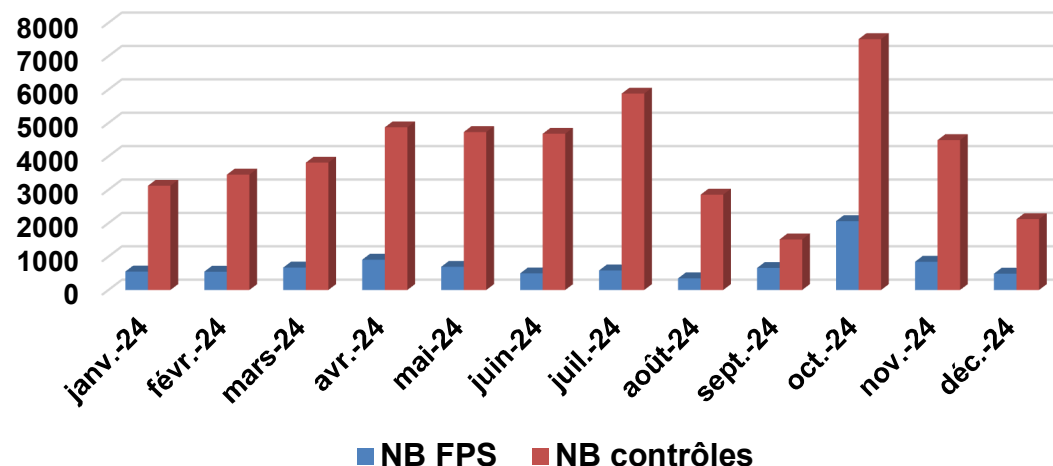
- 1 RAPO pour 16 FPS

*moyenne des villes de taille similaire :
1 RAPO pour 30 FPS*

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLE ET DE FPS

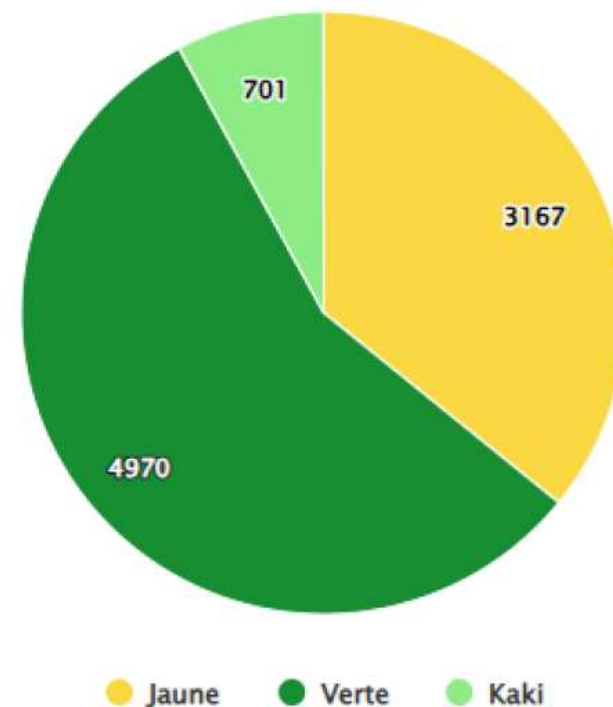


ANNEE 2024



Répartition des FPS par zone

Par ailleurs, il ressort que le nombre de FPS délivrés est proportionnellement plus important sur la zone verte (10 FPS / place / an).



Zone	Places payantes		FPS 2024	
Jaune	546	43,8 %	3167	35,8 %
Verte	491	39,3 %	4970	56,2 %
Kaki	211	16,9 %	701	7,9 %
Total	1248	100,0 %	8838	100,0 %

4) L'OFFRE DE STATIONNEMENT EN PARKING

L'offre de stationnement en parking représente 350 places payantes *(source R.A. 2024 Indigo)*

Parking en ouvrage **Cœur de Ville**, sous contrôle d'accès : **138 places**

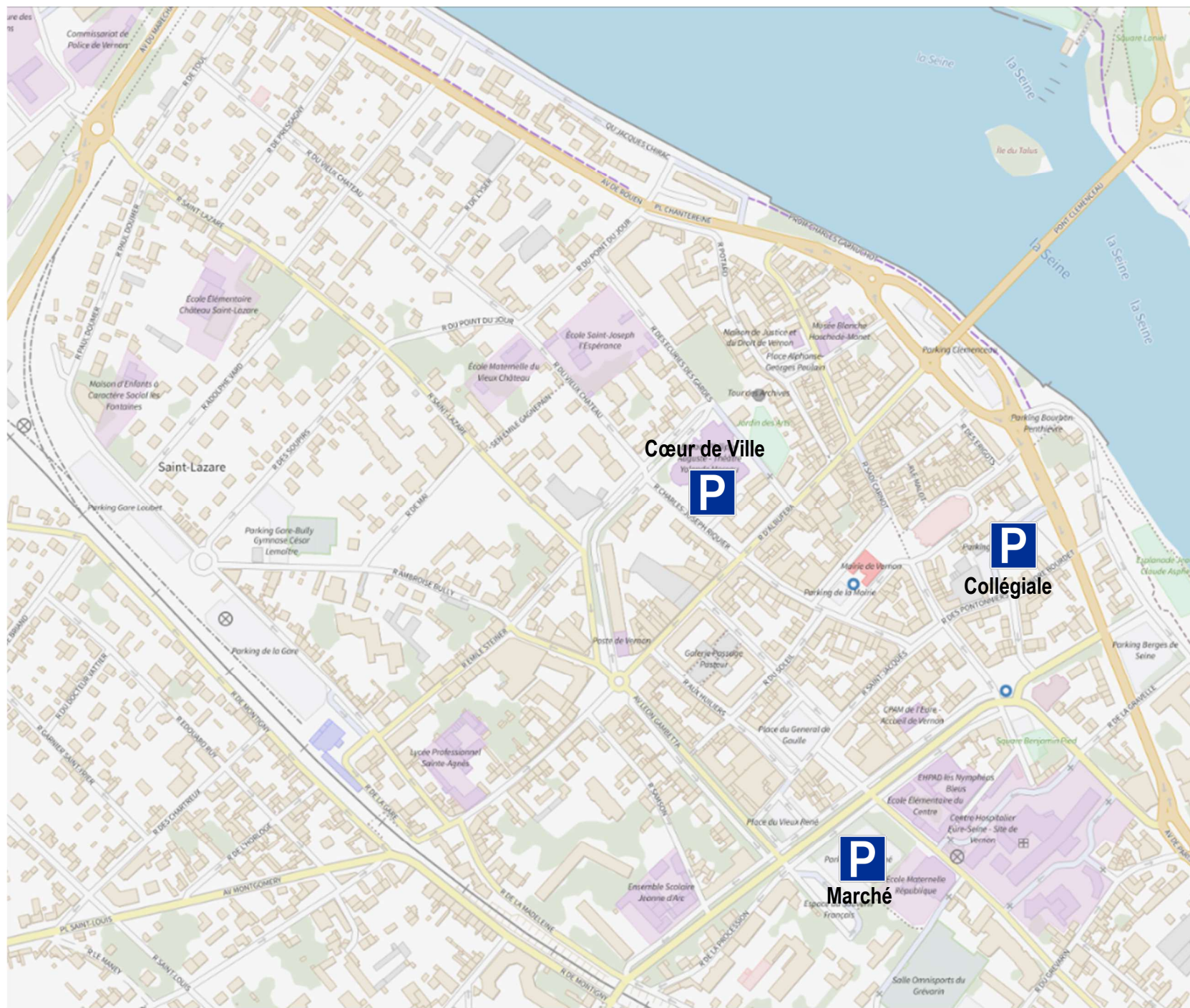
Parkings de surface en enclos, sous contrôle d'accès : **212 places**

- **Marché** : 150 places,
- **Collégiale** : 62 places.

Les parkings en enclos sont payants du mardi au samedi (à l'exception des jours fériés), sur la plage horaire de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 09h00 à 16h30.

Ces parkings sont ouverts 7 jours/7 et 24h/24

Plan de localisation des parkings sous contrôle d'accès :



Tarification :

PARKING	TARIF HORAIRE						ABONNEMENTS		
	30 mn	1 h	2 h	5 h	10h	24h	Mensuel	Annuel	Mensuel 8h-20h Lundi au vendredi
Marché	Gratuit	1,30 €	2,60 €	5,00 €	8,00 €	8,00 €	42,00 €	475,00 €	-
Collégiale	Gratuit	1,30 €	2,60 €	5,00 €	8,00 €	8,00 €	42,00 €	475,00 €	-
Cœur de Ville	0,70 €	1,30 €	2,40 €	4,70 €	8,00 €	8,00 €	66,00 €	724,90 €	49,50 €

Il en ressort que les abonnements sur le parking Cœur de ville sont 57 % plus élevés que sur les 2 parcs en enclos, alors que la tarification horaire est légèrement inférieure (en dehors de l'absence de la 1^{ère} ½ heure gratuite).

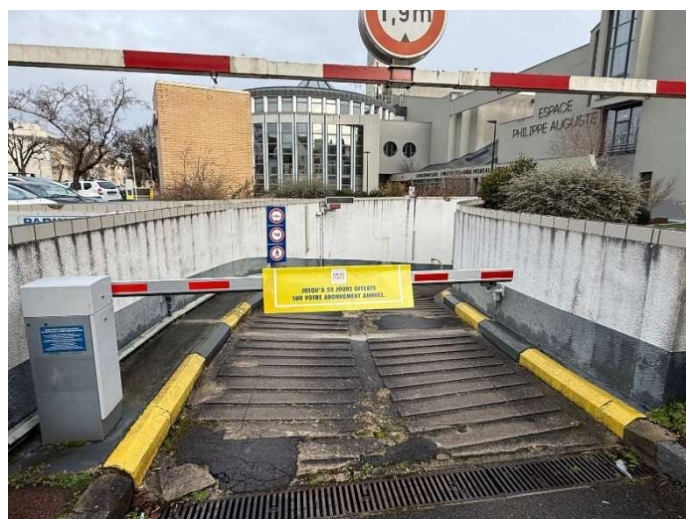
En outre, la page « stationnement » du site internet de la ville présente des informations mais mériterait un « marketing » plus adapté en fonction du type d'utilisateurs (habitants, actifs du centre, visiteurs en courte durée, professions médicales, pendulaires de la gare...)



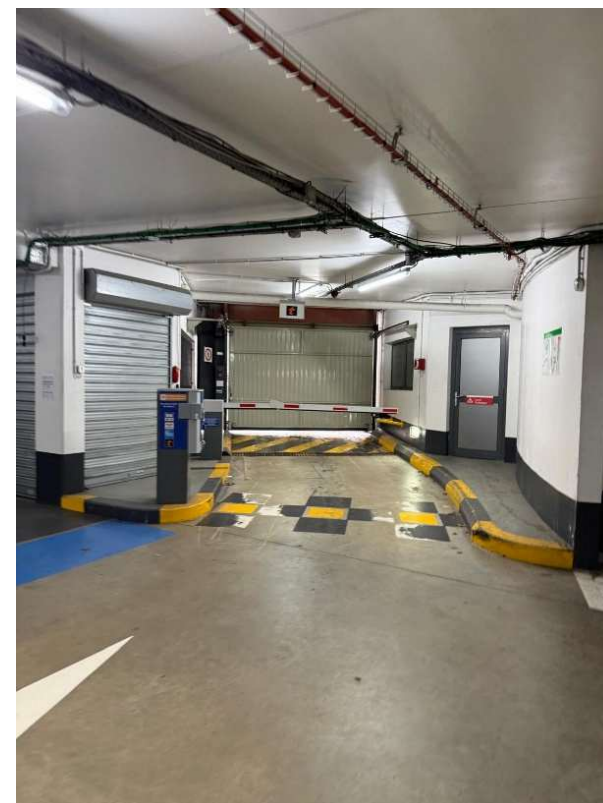
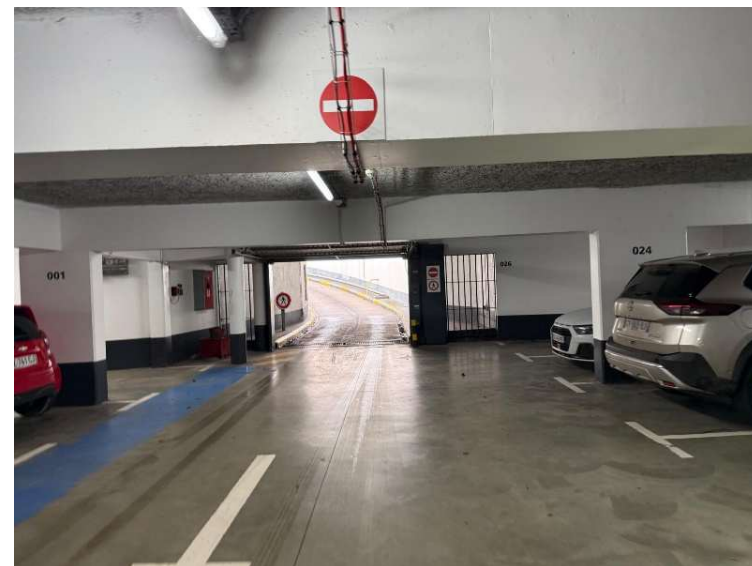
Suite à une visite des parcs, il ressort les points suivants :

Parking Cœur de Ville :

- Parking souterrain réparti en deux demi-niveaux enterrés,
- 138 places dont 3 places PMR, 10 places réservées Ville,
- Entrée au RdC devant l'espace Philippe Auguste (rampe semi hélicoïdale),
- Volet roulant en entrée et sortie,
- Matériel de péage Designa d'ancienne génération intégrant LPM, boîtier Indigo Neo et 1 antenne télépéage,
- Hauteur maximale 1,90 m,



- Etat général satisfaisant de la signalisation, des peintures, sols et marquage au sol,
- Paiement en caisse automatique (CB contact / sans contact, espèces) au N-1 et en sortie (CB contact / sans contact).



Parking du Marché :

- Parking en enclos,
- 150 places dont 6 places PMR et 2 places avec recharge électrique,
- Matériel de péage Designa de génération plus récente, intégrant LPM, boîtier Indigo Neo et antenne télépéage,
- Paiement en caisse automatique (CB contact / sans contact, espèces) au N-1 et en sortie (CB contact / sans contact),
- L'enrobé et le marquage au sol sont vieillissants.



Parking Collégiale :

- Parking en enclos,
- 62 places dont 1 place PMR,
- Matériel de péage Designa de génération plus récente, intégrant LPM, boîtier Indigo Neo et antenne télépéage,
- Paiement en caisse automatique (CB contact / sans contact, espèces) au N-1 et en sortie (CB contact / sans contact),
- L'enrobé et le marquage au sol sont dans un état satisfaisant.



5) L'USAGE DU STATIONNEMENT

Stationnement sur voirie

Organisation et déroulement des enquêtes d'occupation / rotation

L'usage du stationnement sur voirie a été mesuré par la réalisation d'une **enquête de rotation réalisée sur une journée moyenne**.

L'enquête s'est déroulée le mardi 10 février 2026 entre 6h00 et 20h00.

L'aire d'étude a été découpée en **15 zones d'enquêtes** comptabilisant **2 470 places**.

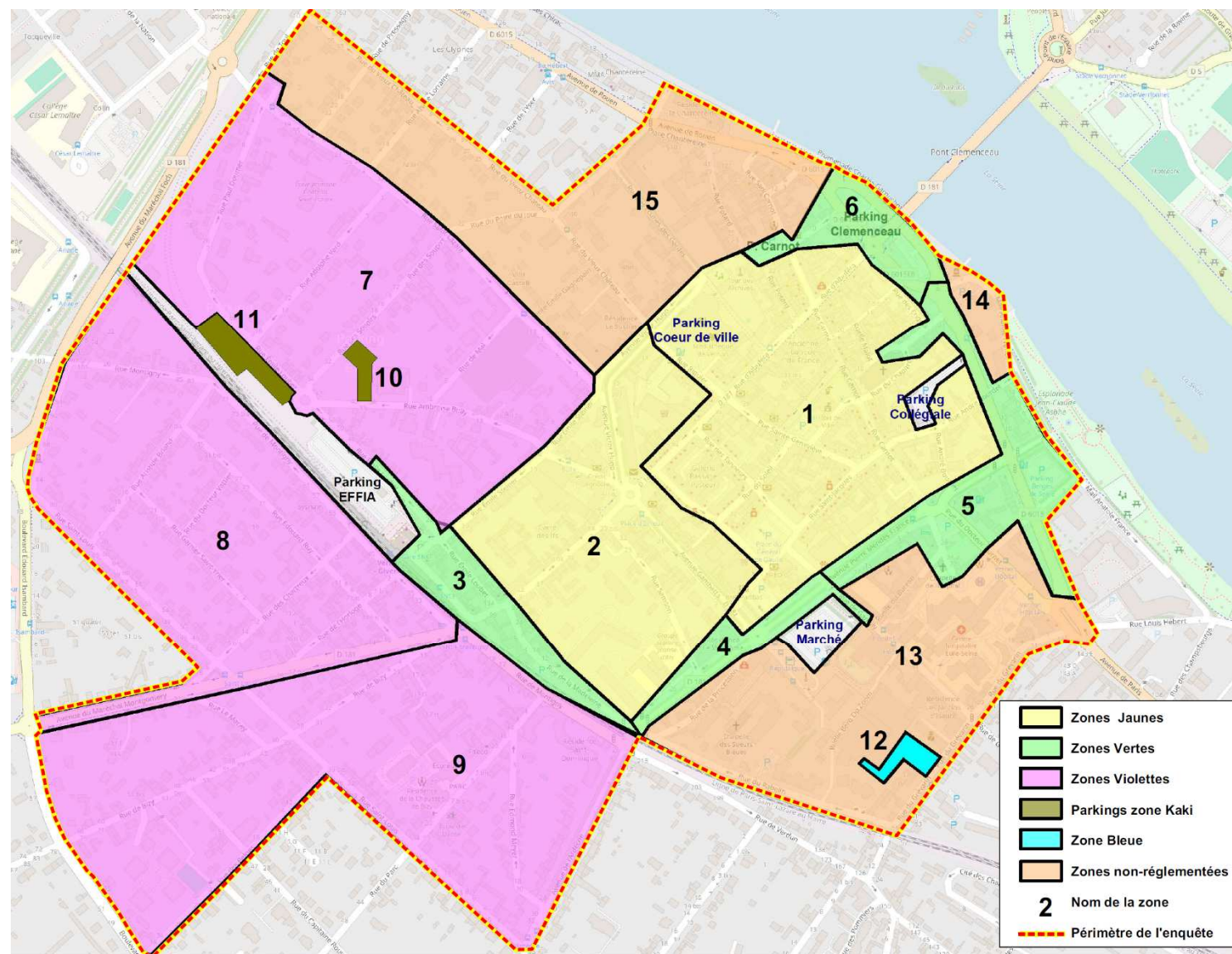
14 rotations ont été réalisées par zone :

- 1ère rotation à 6h00 du matin (stationnement résident),
- puis une rotation à chaque heure jusqu'à 20h.

Plan de découpage en zones d'enquête :

15 zones :

- 11 zones payantes :
 - 2 en zone jaune (1 et 2),
 - 4 en zone verte (3 à 6),
 - 3 en zone violette (7 à 9),
 - 2 en zone kaki (10 et 11).
- 1 zone bleue (12).
- 3 zones gratuites (13 à 15).



Offre de stationnement enquêtée - Principaux résultats par type de zone

	Zone payante JAUNE	Zone payante VERTE	Zone payante VIOLETTE	Zone payante KAKI	TOTAL ZONES PAYANTES	Zone Bleue	Zones Gratuites	TOTAL GENERAL
Nombre de places	588	508	776	217	2 089	49	332	2 470
Occupation moyenne sur la journée	67%	63%	44%	65%	57%	80%	93%	63%
Occupation en pointe	86%	74%	48%	78%	68%	122%	101%	73%
Période de pointe	15h-16h	15h-16h	9h-10h	15h-16h	15h-16h	19h-20h	15h-16h	15h-16h
Nombre de places disponibles à la pointe	81	133	407	47	673	-11	-2	676
Occupation nocturne	37%	44%	41%	20%	38%	35%	83%	44%
Nombre de véhicules "ventouses"	23	28	58	8	117	0	72	189
Taux de ventouse par rapport à l'offre	4%	6%	7%	4%	6%	0%	22%	8%
Taux de rotation	4,48	3,36	1,78	1,88	2,93	5,18	3,35	3,03

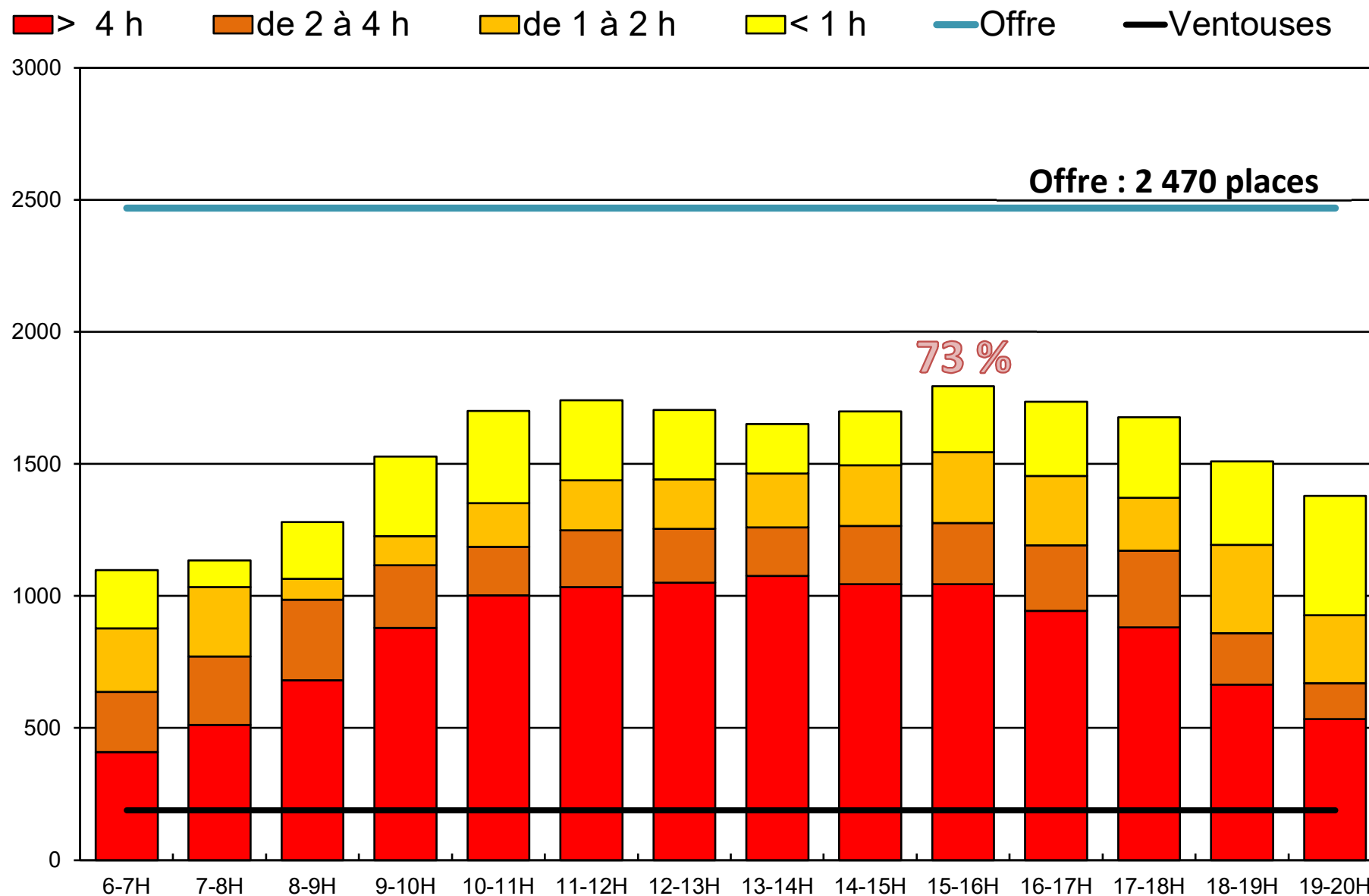
Globalement, il ressort que l'occupation en pointe atteint :

- 73 % globalement sur la zone d'enquête,
- 68 % en moyenne sur les zones payantes, plus précisément :
 - 86 % sur la zone jaune, ce qui traduit une situation proche de la saturation,
 - 78 % sur la zone kaki,
 - 74 % sur la zone verte,
 - 48 % sur la zone violette, ce qui traduit une disponibilité de places permanente,
- 122 % sur la « zone bleue » (parking du gymnase), dus à un événement sportif en soirée,
- 101 % sur le stationnement gratuit, ce qui traduit une situation de saturation.

Ces chiffres caractérisent une situation :

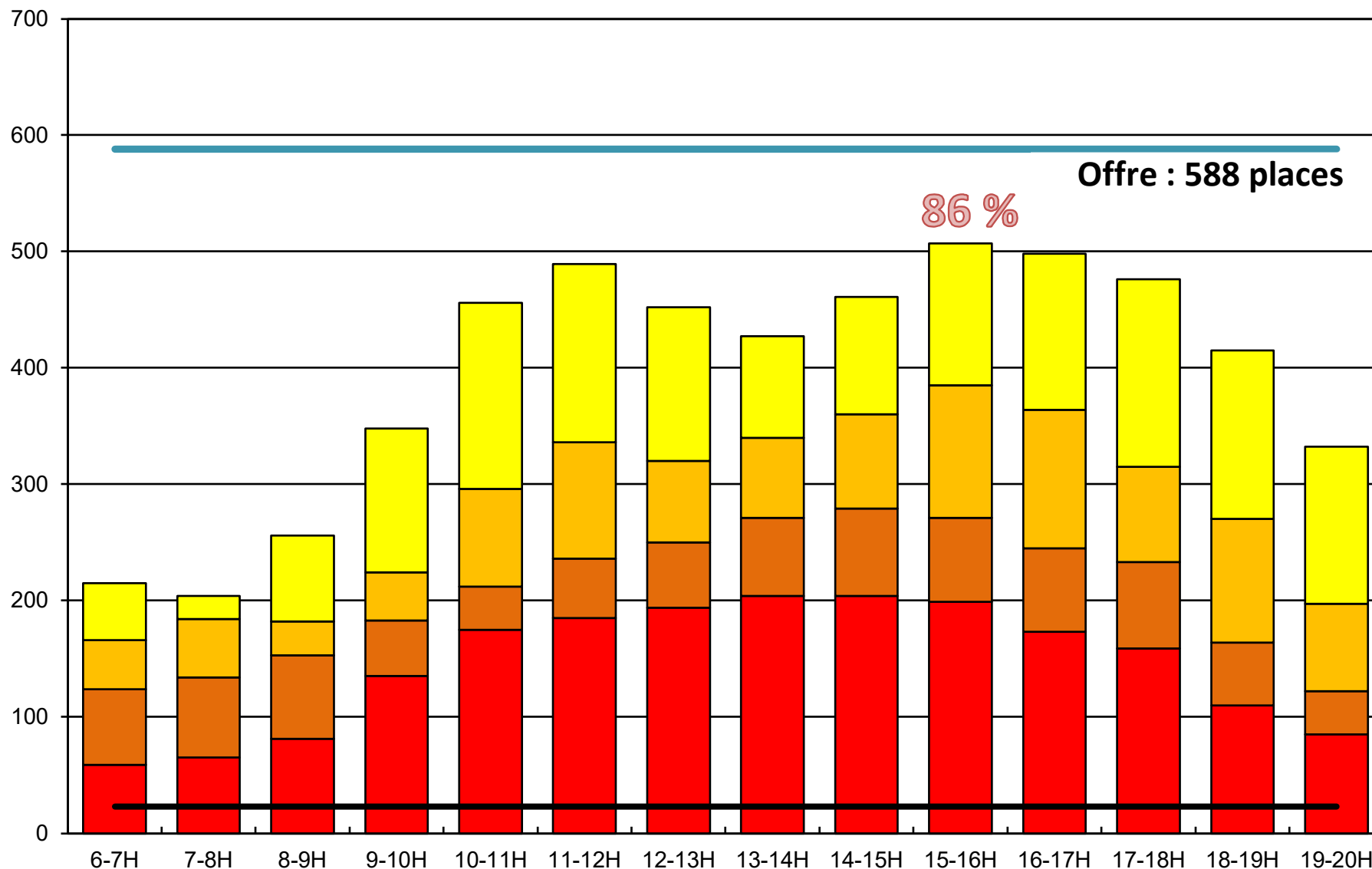
- **tendue mais ne traduisant pas de déficit global de l'offre de stationnement :**
 - 676 places encore disponibles à la pointe globale de 15h-16h,
 - un taux d'occupation moyen sur la journée de 63 %.
- **proche de la saturation sur la zone jaune,**
- **saturée sur l'offre gratuite (et la zone bleue en soirée).**

Evolution de l'occupation sur l'ensemble du périmètre d'enquête

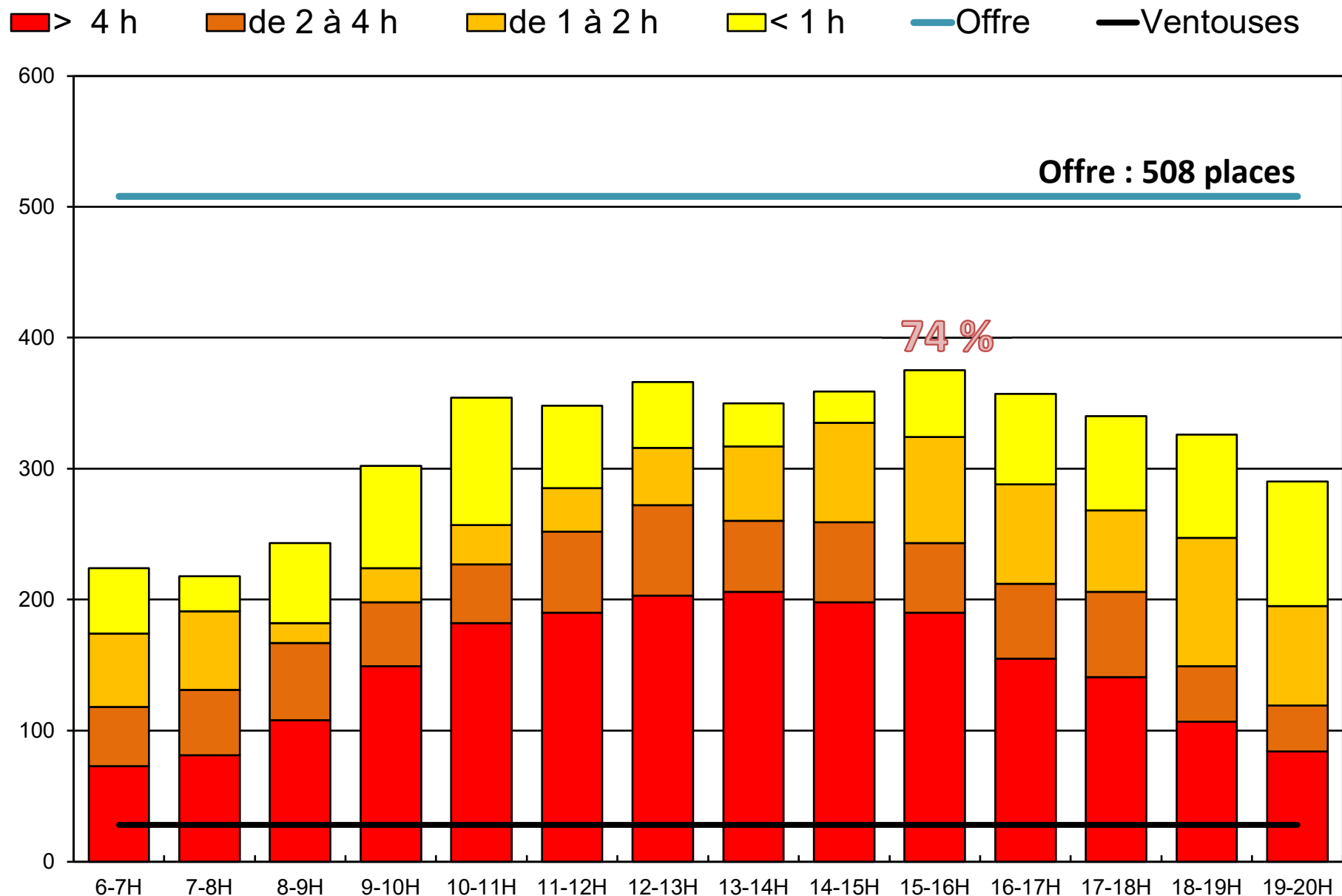


Evolution de l'occupation sur la « Zone Jaune »

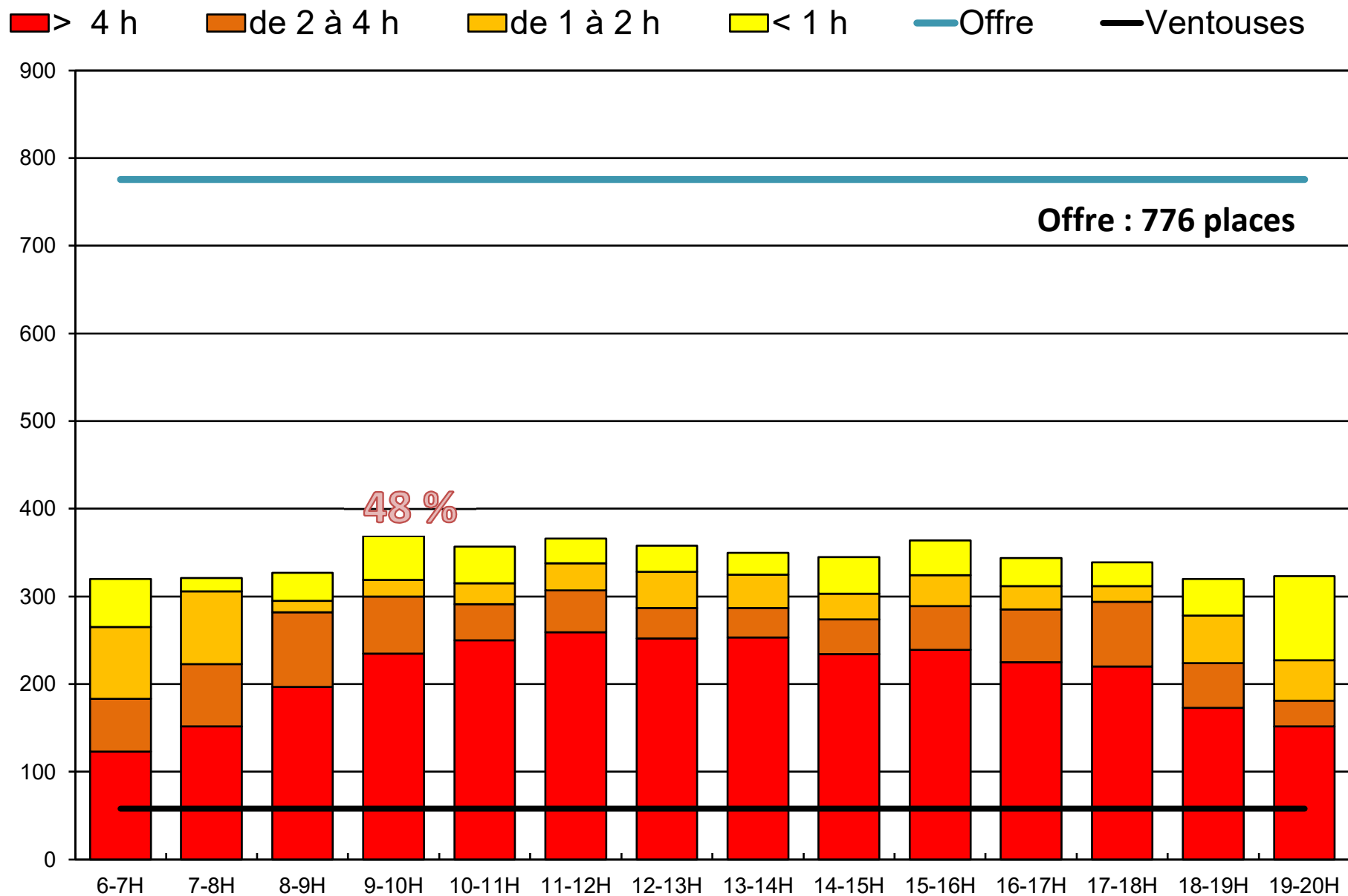
■ > 4 h
 ■ de 2 à 4 h
 ■ de 1 à 2 h
 ■ < 1 h
 — Offre
 — Ventouses



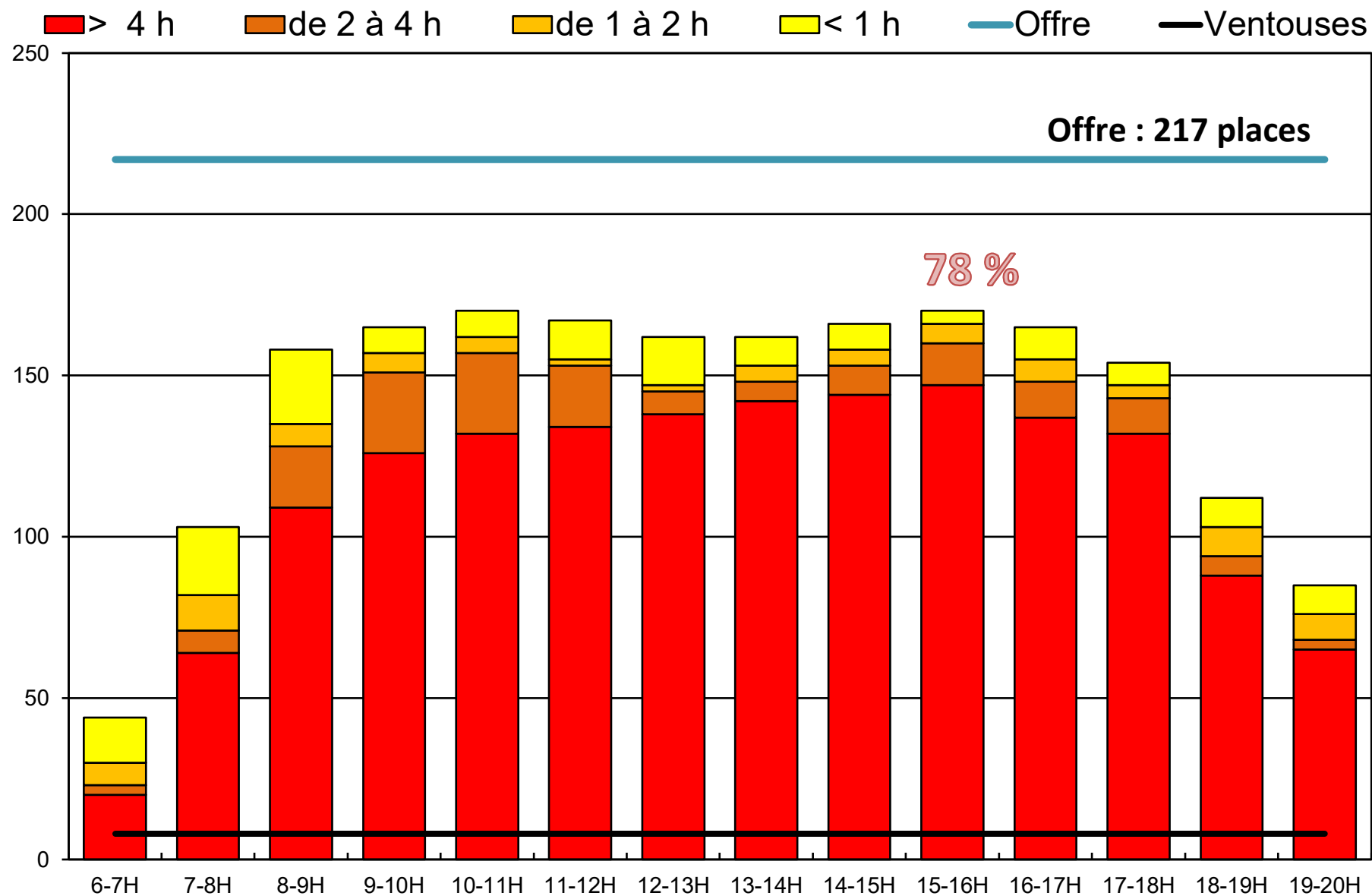
Evolution de l'occupation sur la « Zone Verte »



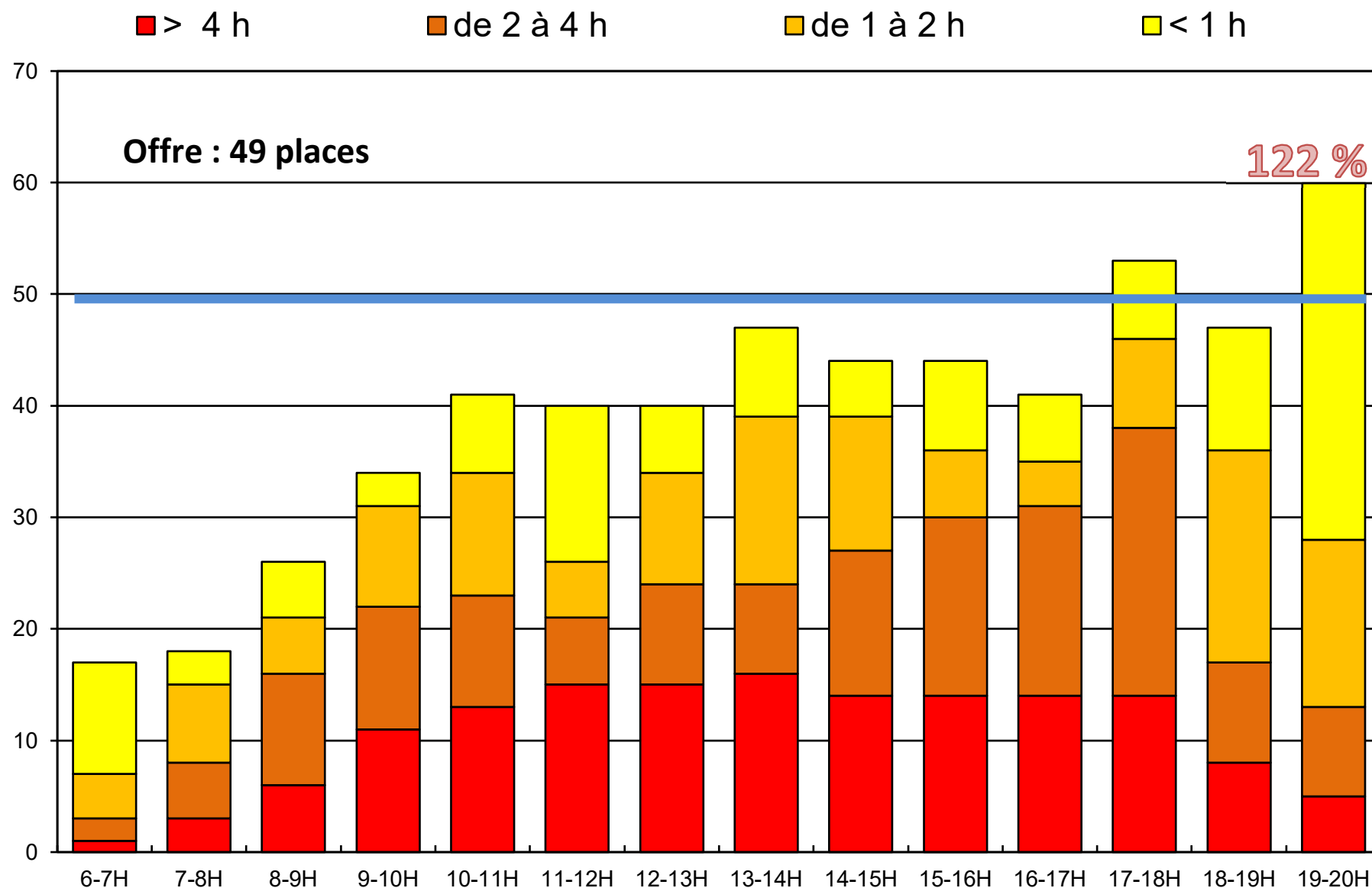
Evolution de l'occupation sur la « Zone Violette »



Evolution de l'occupation sur la « Zone Kaki »

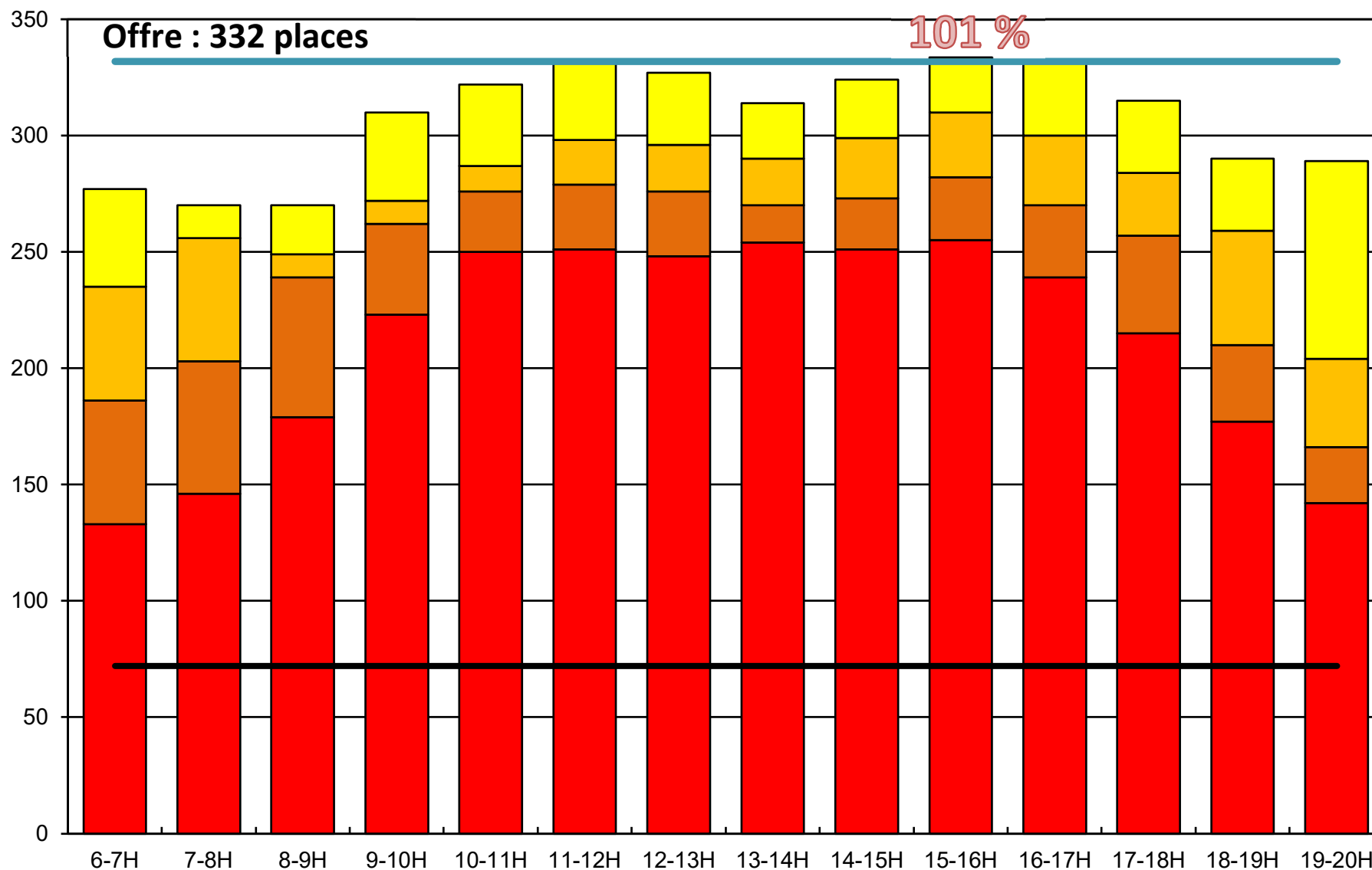


Evolution de l'occupation sur la zone Bleue



Evolution de l'occupation sur les secteurs gratuits

■ > 4 h
 ■ de 2 à 4 h
 ■ de 1 à 2 h
 ■ < 1 h
 — Offre
 — Ventouses



Les résidents :

Près de 1 100 véhicules de résidents stationnent la nuit (dont 800 en zones payantes).

Ils représentent une occupation de :
44 % la nuit
15 % en fin de matinée

189 véhicules « ventouses » de résidents :

- ne bougent pas de la journée (dont 23 véhicules en zone jaune payante sans abonnement),
- **monopolisent donc 8 % de l'offre publique en permanence.**

Les actifs :

Environ **600 véhicules** arrivent dans la matinée et stationnent plus de 4h00.

Les clients des commerces, usagers des services publics, professions mobiles

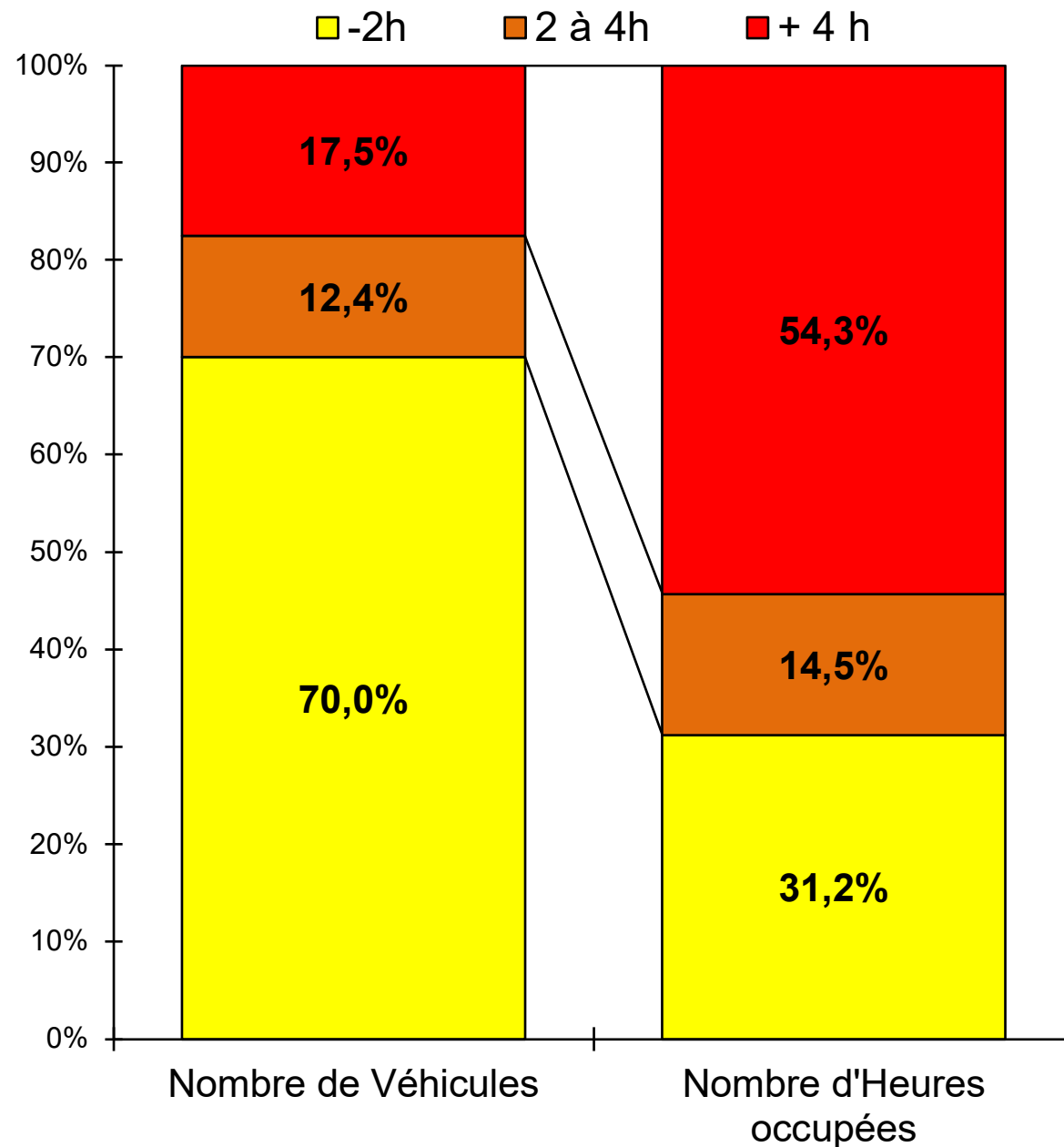
5 250 véhicules viennent stationner en courte durée (<2h) sur la journée, dont :

- 3 580 véhicules en zones payantes,
 - 2 130 véhicules en zone jaune,
 - 1 250 véhicules en zone verte,
 - 200 véhicules en zone kaki.
- 820 véhicules en zone violette,
- 190 véhicules en zone bleue,
- 660 véhicules en zone gratuite,

A la pointe de la journée, ils occupent **500 places**.

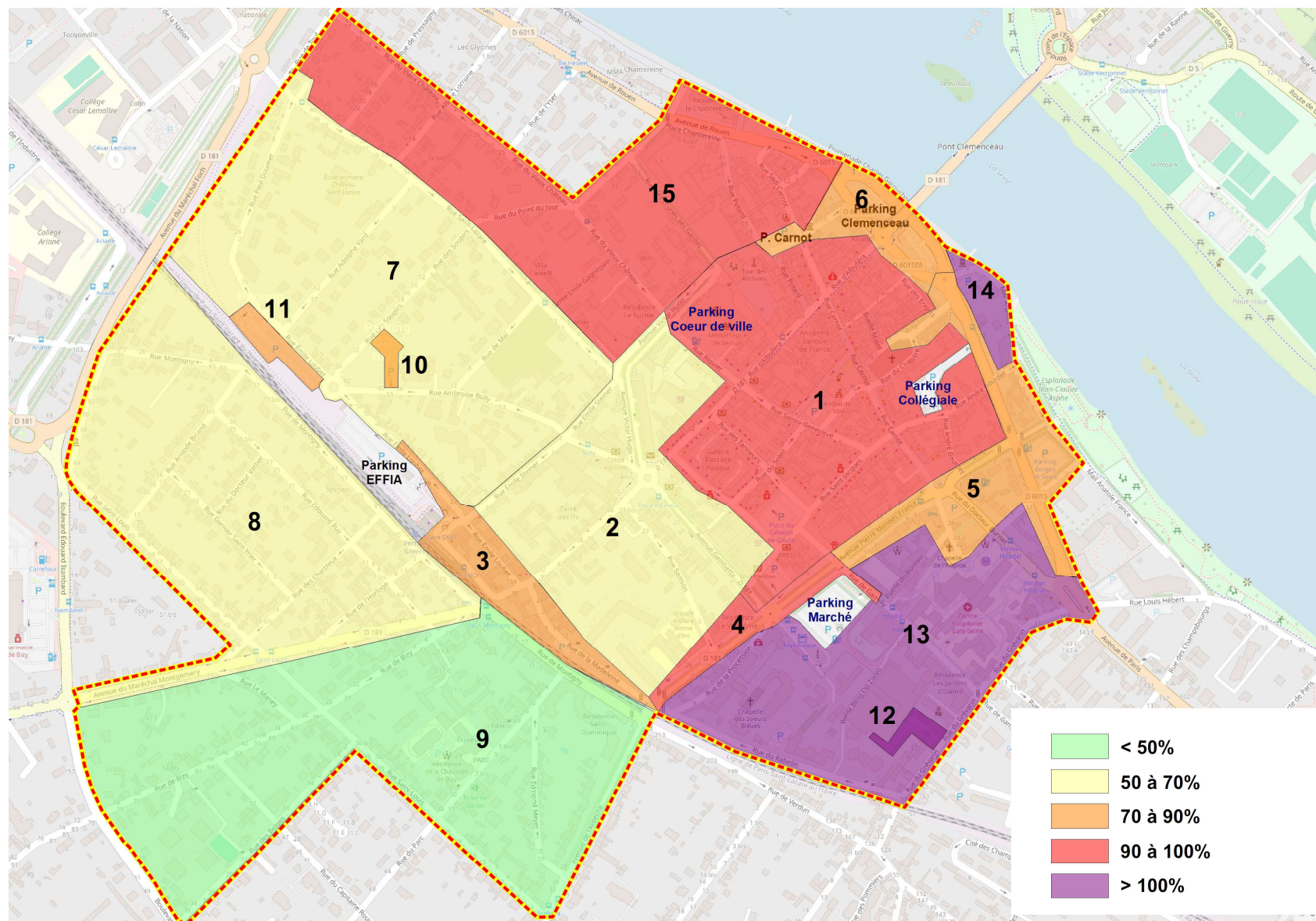
Le stationnement de courte durée (< 2 heures) réalisé par les clients des commerces, usagers des services publics et professions mobiles représente donc :

- 70 % des véhicules
- 31 % de l'occupation



D'un point de vue spatial, les résultats par zone d'enquête sont les suivants :

Taux d'occupation à la pointe (Mardi 10 février 2026) :



Principaux résultats par zone d'enquête :

ZONE	LOCALISATION	OFFRE	Taux de rotation	Occupation		Répartition par type		
				Moyenne	En pointe	CD <2h	MD 2à4h	LD >4h
ZONE 1	Place du Vieux René, Place Ch. de Gaulle	378	5,24	75,9%	98,4%	48,9%	15,4%	35,7%
ZONE 2	Avenue Victor Hugo, Avenue Gambetta, Rue d'Albufera, Rue Émile Steiner	210	3,10	51,6%	64,3%	45,7%	15,1%	39,2%
CUMUL ZONE JAUNE		588	4,48	67,2%	86,2%	48,0%	15,3%	36,6%
ZONE 3	Rue Émile Loubet, Rue de la Madeleine, Place de la Gare	87	2,97	62,9%	71,3%	30,5%	16,1%	53,4%
ZONE 4	Avenue Pierre Mendès France, Rue de Gamilly	68	3,76	67,3%	91,2%	34,3%	16,8%	48,8%
ZONE 5	Bd du Maréchal Leclerc, Cours du marché aux chevaux, Parking Berges de Seine	226	3,78	59,8%	74,3%	46,5%	17,8%	35,7%
ZONE 6	Rue Carnot, Rue de l'Ange, Rue du Pont, Parking Maréchal Leclerc	127	2,68	64,8%	75,6%	26,5%	15,5%	58,0%
CUMUL ZONE VERTE		508	3,36	62,6%	73,8%	36,8%	16,8%	46,4%
ZONE 7	Rue Ambroise Bully, Rue de Mai, Rue Saint-Lazare	184	2,03	49,0%	62,5%	24,3%	16,9%	58,7%
ZONE 8	Av Montgomery, Rue de Montigny, Rue Édouard Ruy, Rue Garnier Saint-Yrier	309	1,53	47,5%	50,5%	15,4%	11,4%	73,1%
ZONE 9	Rue Saint-Louis, Avenue de l'Ardèche	283	1,88	37,5%	42,4%	31,8%	19,8%	48,4%
CUMUL ZONE VIOLETTE		776	1,78	44,2%	47,6%	22,8%	15,5%	61,7%
ZONE 10	Parking Gare Bully	63	2,08	61,9%	77,8%	17,2%	8,4%	74,4%
ZONE 11	Parking Gare Loubet	154	1,80	66,7%	78,6%	10,2%	8,2%	81,6%
CUMUL ZONE KAKI		217	1,88	65,3%	78,3%	12,2%	8,3%	79,6%
ZONE 12	Parking Gymnase du Grévarin	49	5,18	80,5%	122,4%	46,2%	26,8%	27,0%
ZONE 13	Rue de Gamilly, Rue du Grévarin, Rue du Rabelin, Rue de la Procession	122	4,01	90,5%	102,5%	27,8%	12,7%	59,4%
ZONE 14	Mail Anatole France	28	4,61	98,5%	114,3%	26,9%	17,1%	56,0%
ZONE 15	Rue des Écuries des Gardes, Rue du Vieux Château, Rue du Point du jour, Av. de Rouen	182	2,71	93,1%	100,0%	13,5%	9,4%	77,1%
CUMUL ZONE GRATUITE		332	3,35	92,6%	100,6%	19,9%	11,3%	68,8%
TOTAL - ENSEMBLE DES ZONES		2470	3,03	62,6%	72,6%	31,2%	14,5%	54,3%

Les résultats détaillés des enquêtes sur chacune des zones d'enquête sont présentés ci-joints en annexe.

L'analyse spatiale fait principalement ressortir :

1/ une très forte saturation (occupation > 100 % en pointe et > à 80 % en moyenne) sur les secteurs gratuits :

- le secteur du Centre Hospitalier (zone 13),
- le Mail Anatole France (zone 14),
- le parking du Gymnase Grévarin (zone 12),
- le secteur rue des Écuries des Gardes, Rue du Vieux Château, Rue du Point du jour (zone 15).

2/ une forte saturation (occupation > 90 %) sur les secteurs payants hypercentraux :

- rue Carnot, rue d'Albufera, place Ch. De Gaulle (zone 1 jaune),
- Avenue Pierre Mendès-France (zone 4 verte).

3/ des réserves de capacité encore disponibles (occupation < à 80 % en pointe) sur les autres secteurs.

Par ailleurs, la ventilation des abonnements par zone est la suivante :

- zone jaune : pas d'abonnement
- zone verte : 110 abonnements (moyenne mensuelle sur l'année) pour 491 places payantes
- zone kaki : 372 abonnements (moyenne mensuelle sur l'année) pour 211 places payantes

Total : 482 abonnés en moyenne sur la voirie

Ces chiffres traduisent une forte occupation de la zone kaki par les abonnés.

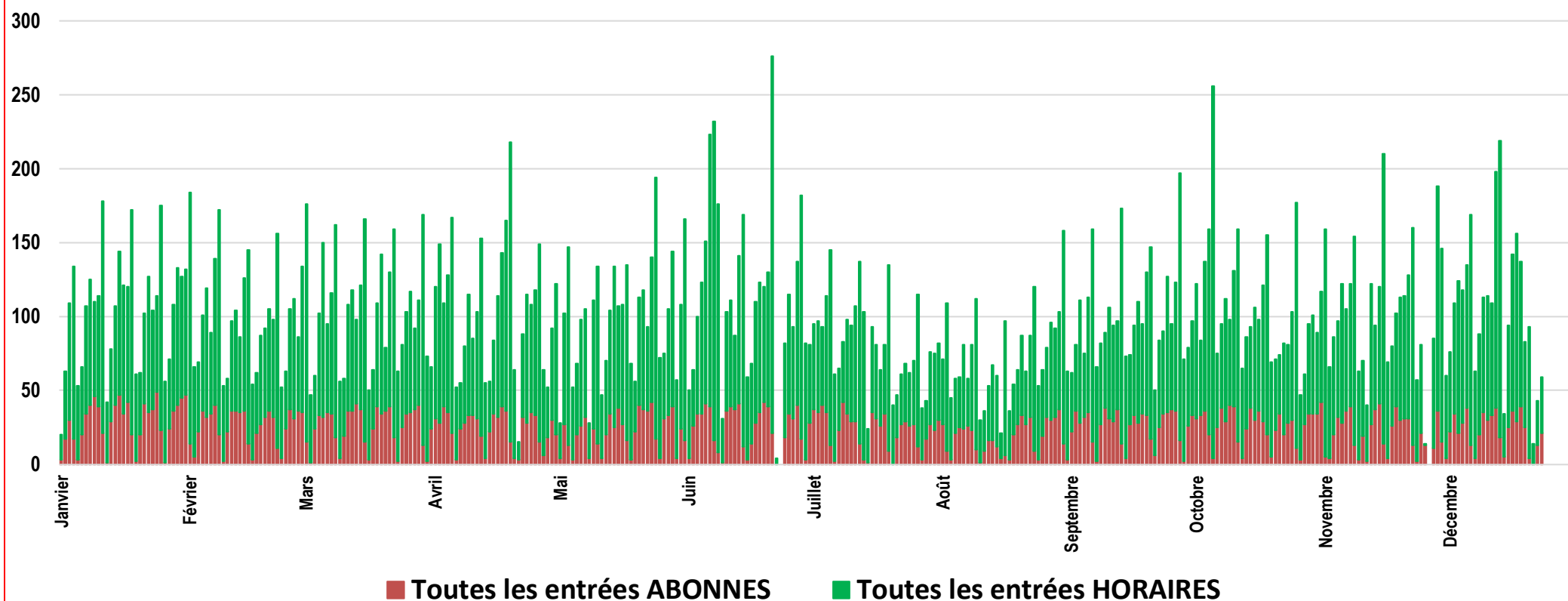
Parkings

La fréquentation des parkings a été appréciée à partir des éléments transmis par le délégataire Indigo (année 2025).

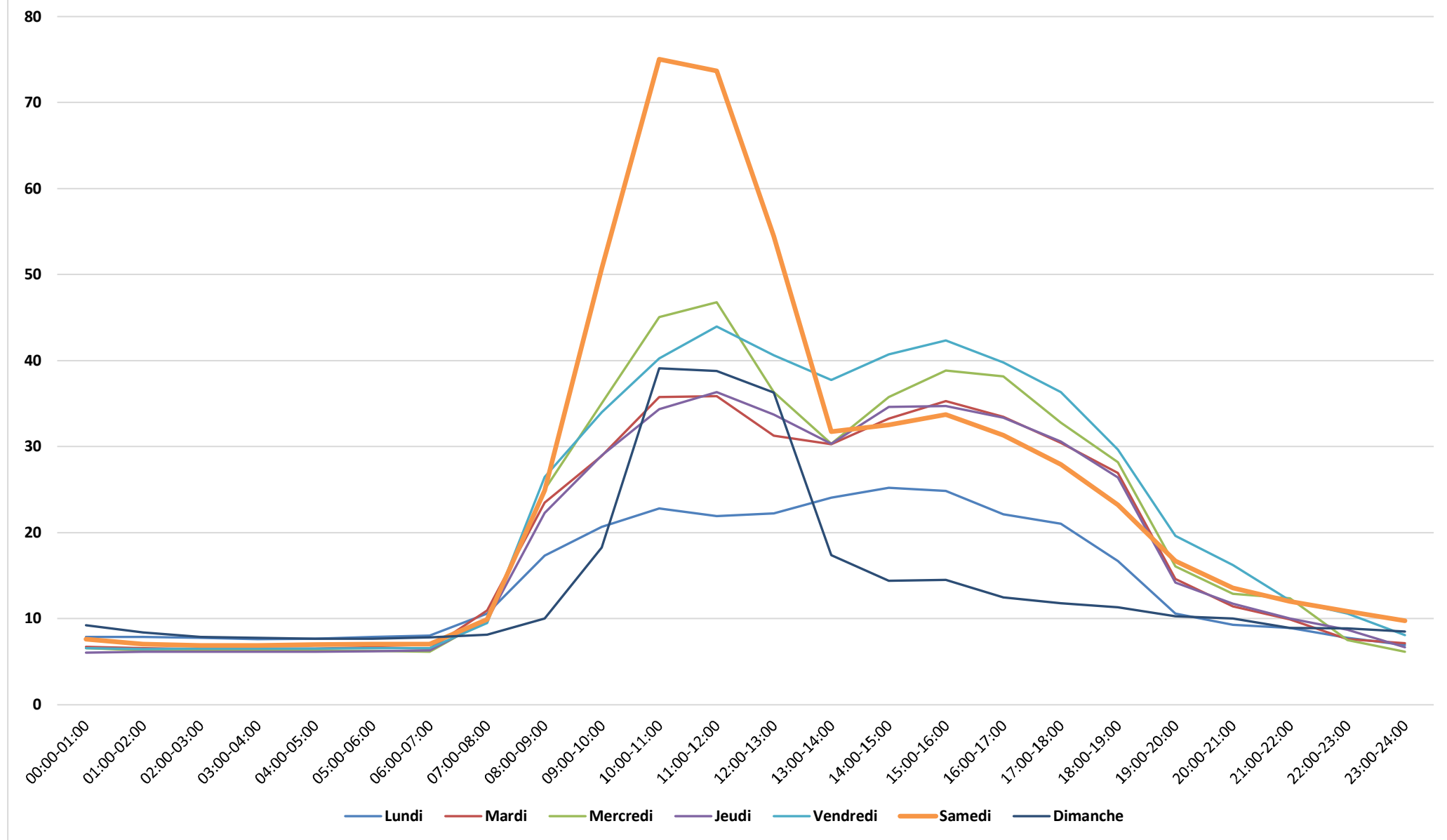
1/ parking Collégiale (62 places)

En moyenne sur l'année, les abonnés représentent 24 % des entrées du parking.

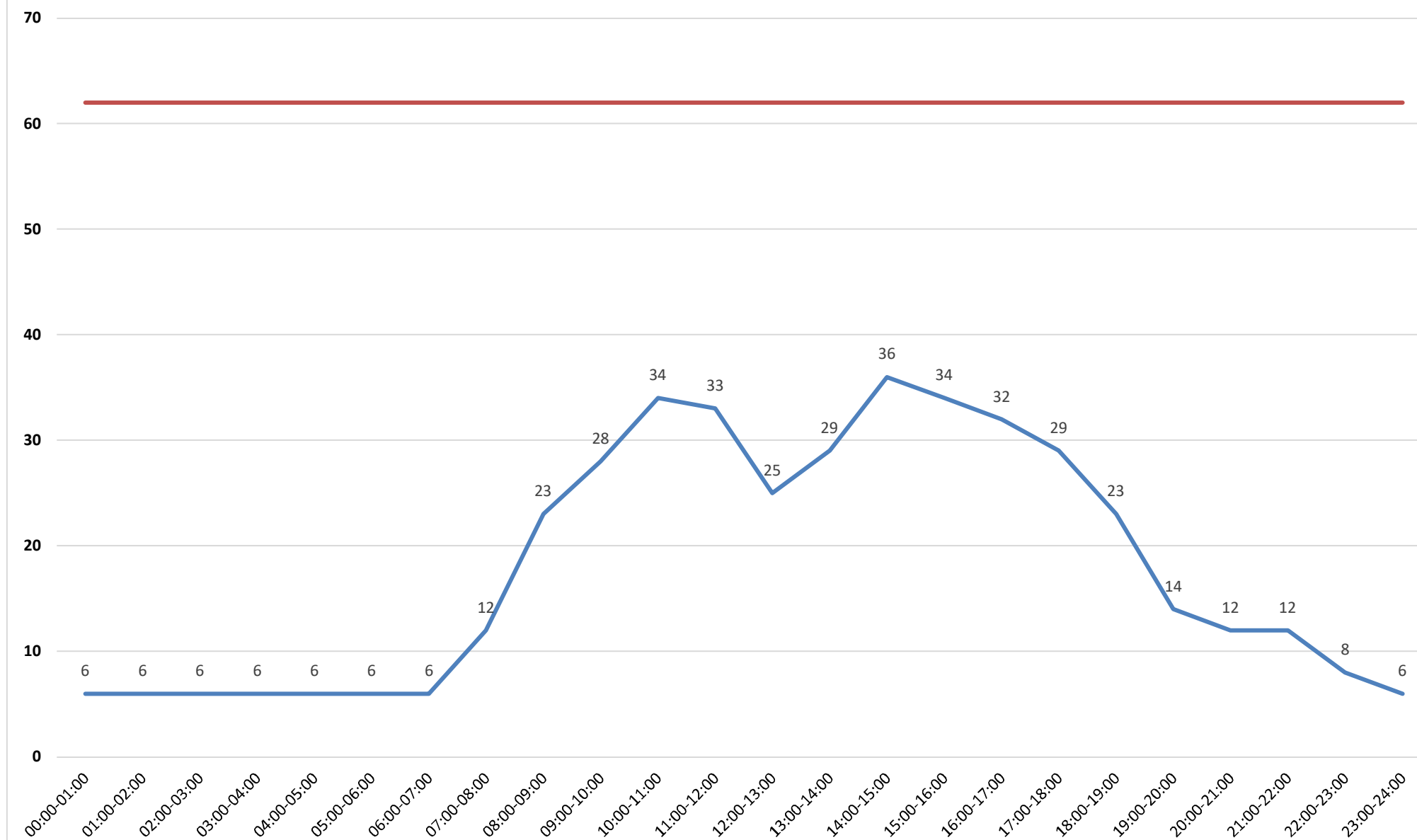
Entrées journalières (2025) - Parking Collégiale



Parking Collégiale - Occupation horaire - Moyenne sur l'année



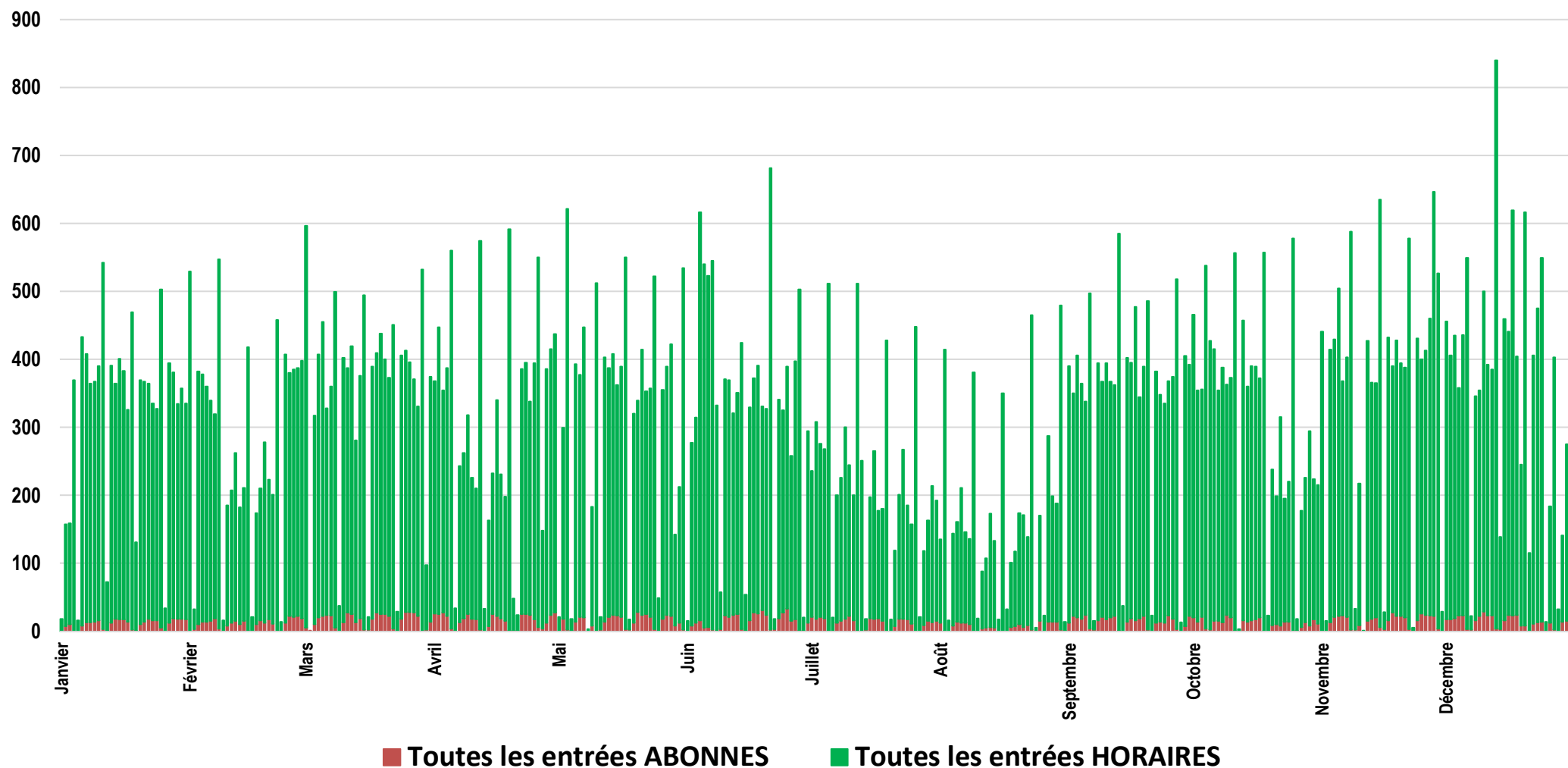
Parking Collégiale - Occupation horaire du Mardi 10/02/26



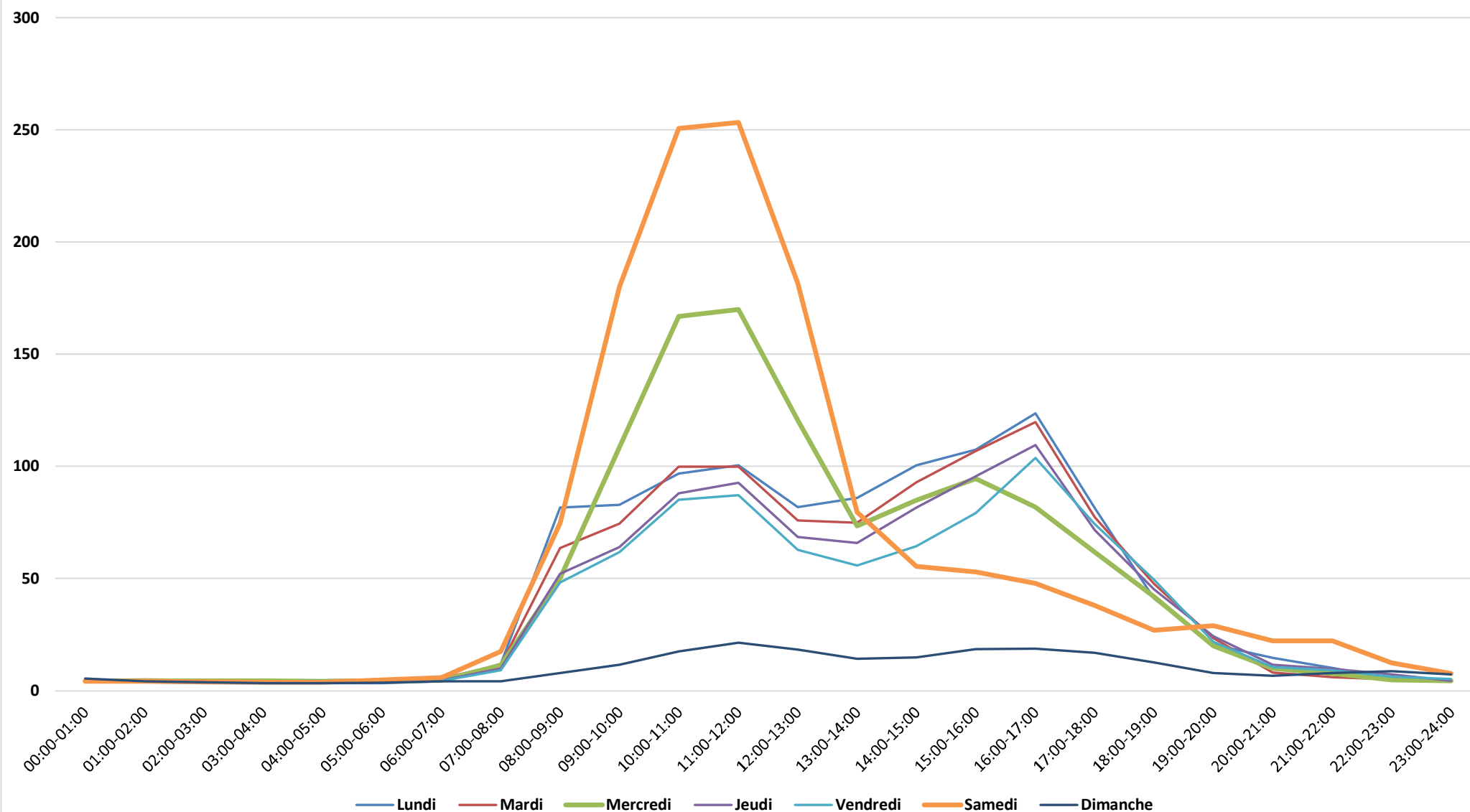
2/ parking Marché (150 places)

En moyenne sur l'année, les abonnés représentent 4 % des entrées du parking.

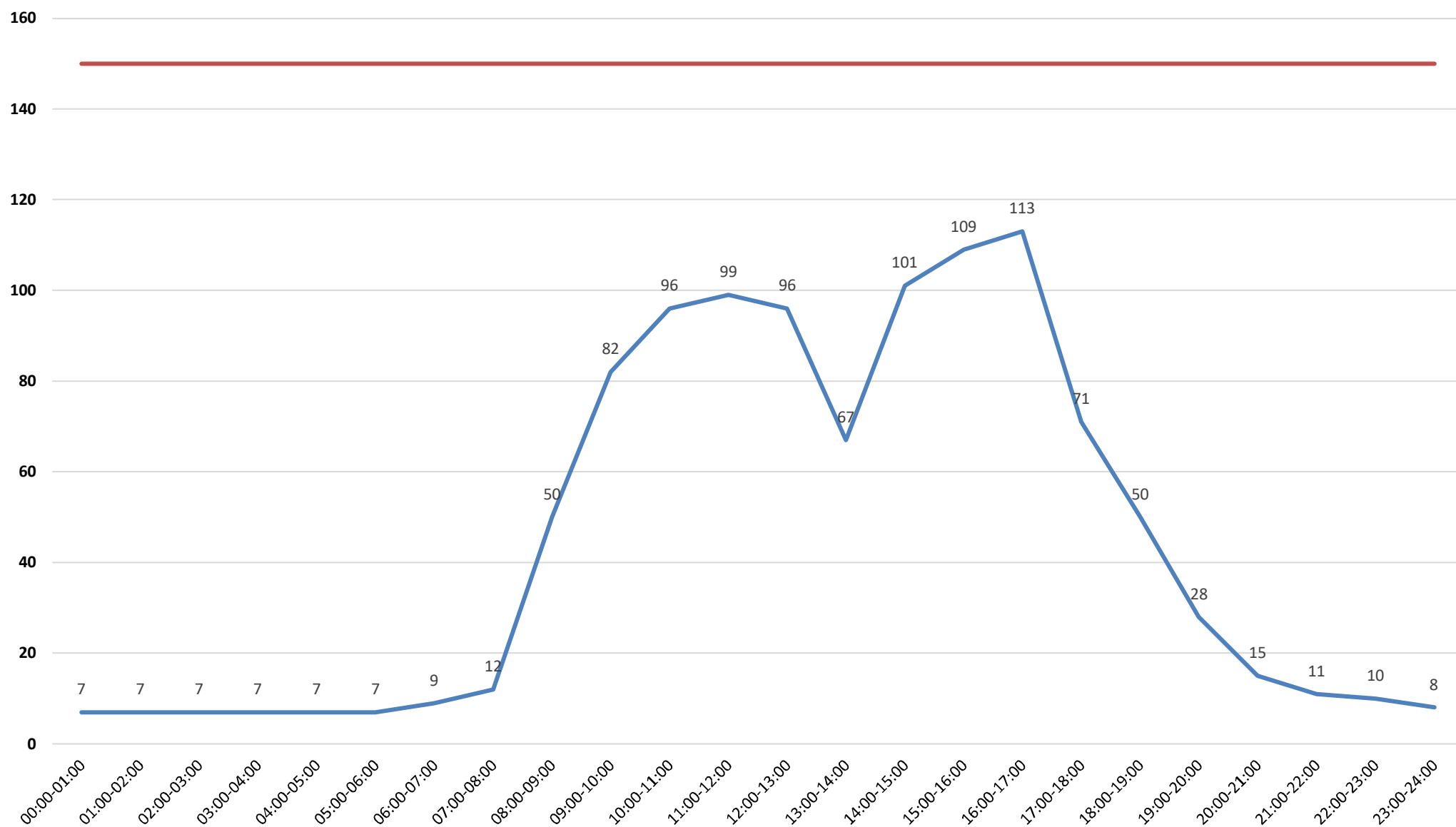
Entrées journalières (2025) - Parking Marché



Parking Marché - Occupation horaire - Moyenne sur l'année



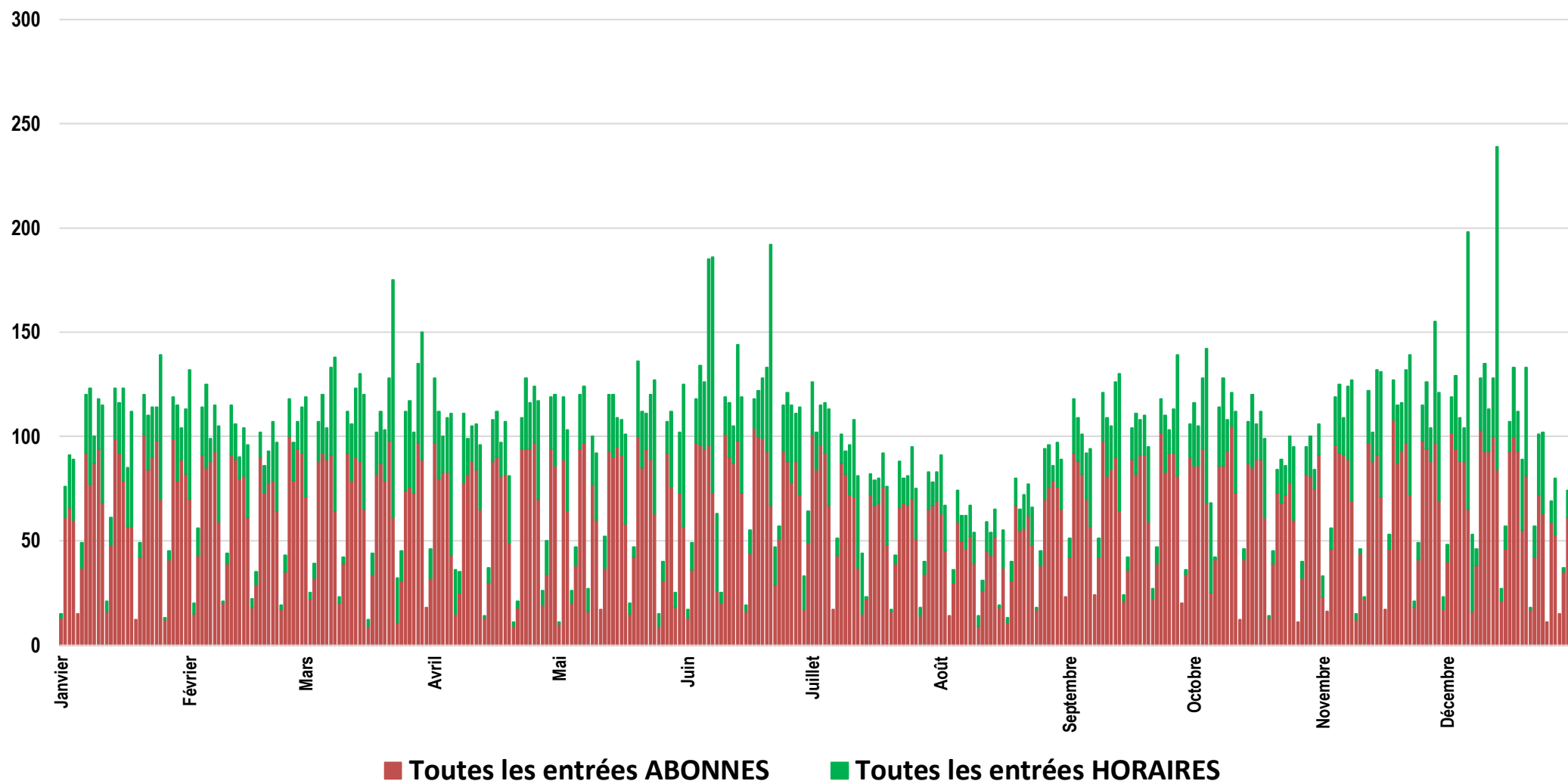
Parking Marché - Occupation horaire du Mardi 10/02/26



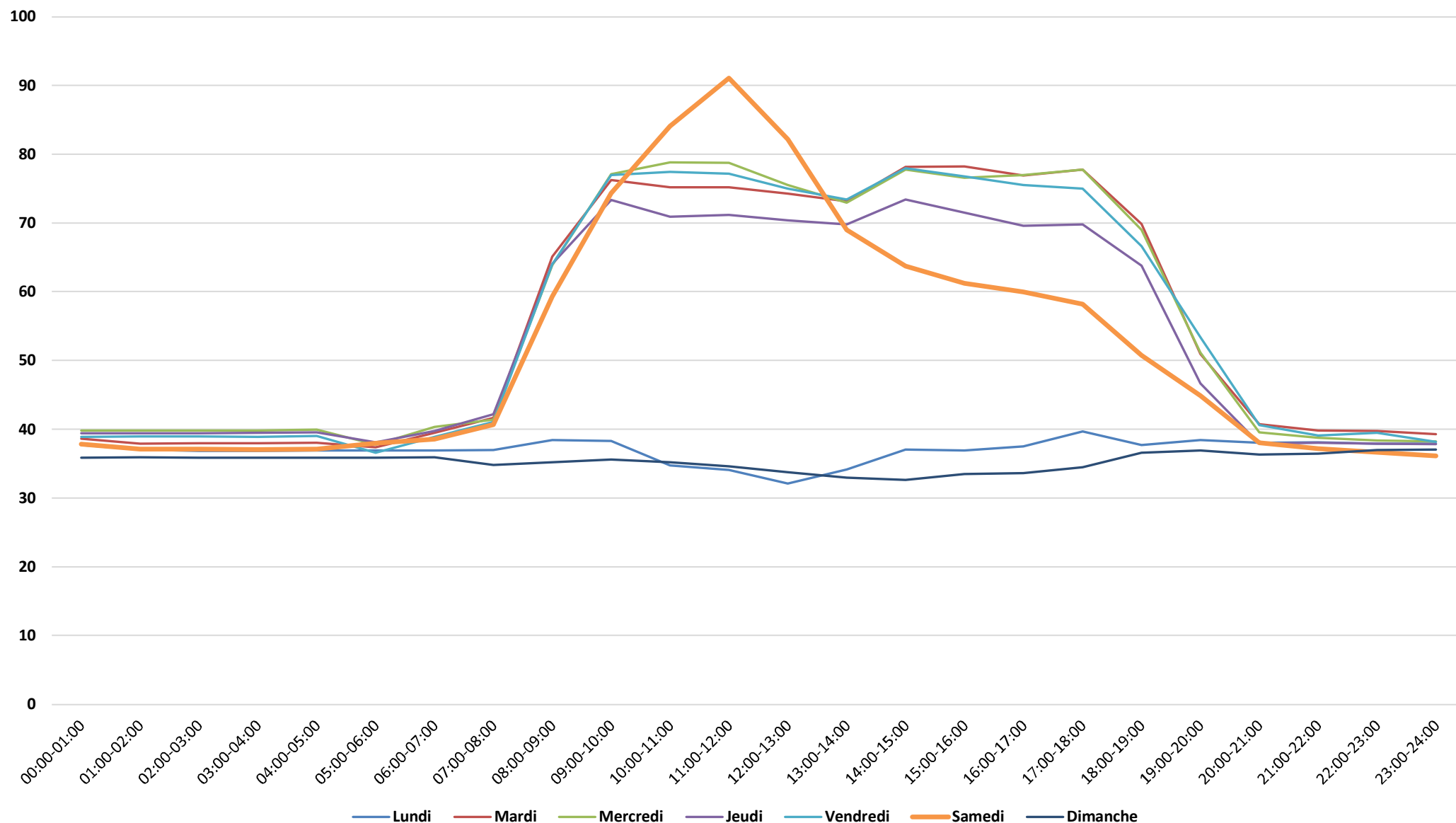
3/ parking Cœur de Ville (138 places)

En moyenne sur l'année, les abonnés représentent 74 % des entrées du parking.

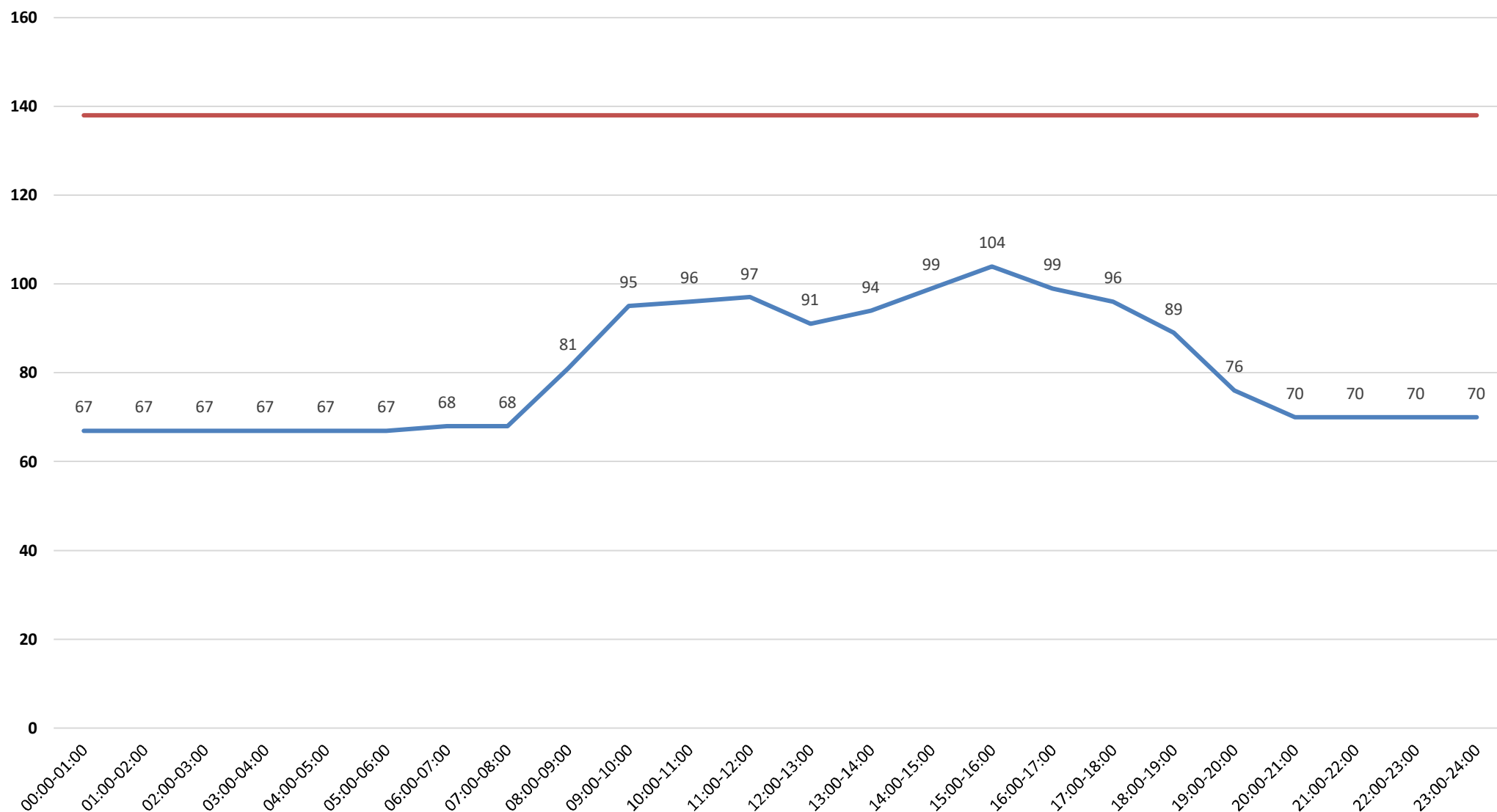
Entrées journalières (2025) - Parking Coeur de Ville



Parking Coeur de Ville - Occupation horaire - Moyenne sur l'année



Parking Coeur de Ville - Occupation moyenne - Mardi 10/02/26



Les abonnements recensés en 2024 sont les suivants (moyenne mensuelle) :

Parking	Collégiale	Marché	Cœur de Ville	TOTAL
Capacité	62	150	138	350
Abonnements (moyenne mensuelle)	24	39	132	195
% de la capacité	39 %	26 %	96 %	56 %
% entrées abonnés	24 %	4 %	74 %	20 %

L'analyse de ces données est la suivante :

1/ Le parking Cœur de Ville est essentiellement occupé par des abonnés.

A l'inverse, la part d'abonnés sur le parking du Marché est faible.

2/ L'occupation moyenne des parkings est relativement bonne :

- 75 % sur les parkings Cœur de Ville et Marché
- 68 % sur le parking Collégiale

Les 3 parkings montrent des pointes significatives le samedi notamment sur les parkings Marché et Collégiale (et dans une moindre mesure, le mercredi pour le parking du marché).

Par ailleurs, les graphiques sur l'année montrent des pointes importantes (période de Noël notamment).

Il est donc difficile dans ces conditions de considérer que les 3 parkings présentent des réserves de capacité pouvant absorber une partie du stationnement sur voirie.

Par contre, un transfert d'une partie du stationnement longue durée de la voirie vers les parkings (Marché notamment) permettrait de libérer des places dans l'hypercentre et de redonner de l'accessibilité aux visiteurs, clients des commerces, usagers des services publics (en moyenne, une place libérée sur voirie par un véhicule stationnant en longue durée permet d'accueillir 6 visiteurs en courte durée sur la journée)